

BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

octobre 2018

N° 500

« Je vote SNTRS-CGT donc je suis »

- Action publique 2022 au travers du rapport CAP22
- Elections aux instances statutaires de représentativité du personnel
- Elections au conseil scientifique et conseils scientifique d'instituts au CNRS : Analyse du scrutin
- Un enjeu politique pour les Directions



P2 ▶ Édito :

P4 ▶ Action publique 2022 au travers du rapport CAP22

P6 ▶ Elections aux instances statutaires de représentativité du personnel

P8 ▶ Elections au conseil scientifique et conseils scientifiques d'institut au CNRS : Analyse du scrutin

P11 ▶ Le « foutoir » de la politique de site

P13 ▶ Pourquoi notre économie est de moins en moins compétitive?

P15 ▶ La Direction du CNRS remet en cause l'évaluation par les pairs

P16 ▶ Un enjeu politique pour les Directions

P19 ▶ Les « EUR » (Ecole Universitaires de Recherche) ou « Graduate schools » à la française

P20 ▶ Après la présidence d'Antoine Petit, quel bilan et quelles perspectives pour l'Inria?

P22 ▶ Convention CNRS-Direction du renseignement militaire : et de l'indépendance de la recherche alors?

P24 ▶ Tribune libre : Pour combattre la mélancolie des lendemains qui déchantent : LUTTER

P25 ▶ Tribune libre : Grèce : solidarité avec les luttes du peuple Grec !

P26 ▶ La minute culturelle : la « paix sociale » n'existe pas

P27 ▶ L'apocalypse climatique n'est toujours pas là, mais l'austérité elle, est bien là !

P28 ▶ International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0919S05392

Directrice de la publication :

Josiane TACK

Imprimé par nos soins

Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

Cet automne soyons tous mobilisés pour la réussite de la CGT aux élections professionnelles dans la fonction publique

Chère camarade, cher camarade,

Les élections professionnelles représentent un enjeu majeur pour la réussite de nos revendications pour les années à venir. Ces élections vont déterminer la place des syndicats dans les négociations au sein de la fonction publique, pour l'ensemble des ministères et des établissements qui les composent.

Nous aurons à voter plusieurs fois, pour plusieurs comités techniques (CT) mais aussi pour les commissions administratives paritaires (CAP) :

- pour le CT ministériel sous le sigle de la FERC-CGT, les résultats de ce vote rentreront dans le calcul de la représentativité des syndicats pour la fonction publique, il est donc majeur ! Bien sûr, il permettra aussi à la FERC-CGT d'être forte devant le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche lors des discussions des textes législatifs régissant notre ministère.
- pour le CT de nos organismes de recherche, les élus du SNTRS-CGT porteront au plus près dans nos établissements nos revendications.
- pour le CT des universités, les collègues des organismes dont les UMR sont hébergées sur des campus universitaires doivent voter pour cette élection : attention à ne pas oublier de voter CGT.
- Hormis ces votes pour les co-

mités techniques, nous aurons à voter pour les CAP dans les organismes de recherche :

- pour les chercheurs, ces commissions traitent de tous les aspects disciplinaires,
- pour les personnels ingénieurs et techniciens en plus du disciplinaire, les commissions traitent de la mobilité des agents, des avancements au choix et vont être saisies des réclamations concernant les refus dans l'attribution du télétravail.

Il ne faudra pas oublier un seul vote CGT lors des élections en fin d'année !

Les enjeux politiques de la réussite de la CGT sont majeurs, à tous les niveaux des différentes instances dans la fonction publique.

Le gouvernement a pour objectif, sous couvert de réduction du déficit public, de diminuer de manière drastique les missions de l'État. Tous les ministères sont impactés avec des restructurations, mobilités, incitations à quitter la fonction publique. Pour 2019, l'exécutif prévoit de supprimer 4500 postes dans la fonction publique d'État, plus de 10000 en 2020 et 50000 à l'horizon 2022.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche de nouvelles restructura-

tions sont en préparation, si elles se mettent en place, elles permettront la vente à la découpe des organismes.

Le premier ministre vient de commanditer le 3 octobre 2018 à quatre inspections dont l'IGAENR d'étudier la possibilité d'un rapprochement fort d'autre part entre le Cirad et l'Inra et d'autre part entre l'IRD, le CNRS et les universités concernées dans la recherche sur le développement. Il est demandé à ces inspections de se fonder sur l'analyse des missions des organismes et universités, sur l'examen de leurs organigrammes centraux et la cartographie de leurs réseaux internationaux pour engager un rapprochement entre eux. Le but affiché est de rechercher des gains de productivité en mutualisant les services et réduisant les effectifs et la masse salariale. Pour ce faire il est demandé de partager les grands équipements de recherche, de rationaliser et mutualiser les réseaux des opérateurs de recherche. Une mise en commun des fonctions support, un partage des locaux, un recours systématique au recrutement local, une mutualisation avec les partenaires européens, et si possible avec les réseaux diplomatiques sont énoncés dans les attendus du rapport. Le rapport est attendu pour le ...1er décembre.

Par-dessus la Ministre de l'ESR, le premier Ministre veut contraindre, les organismes nationaux de recherche et certaines universités à mutualiser tous leurs moyens et ainsi leurs représentations à l'étranger.

La mise sous tutelle des organismes, va de pair avec la parution du projet d'ordonnance « relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Le gouvernement veut en finir avec la liberté de recherche comme avec les libertés académiques. Pour ce faire il veut mettre en œuvre de superstructures anti-démocratiques assises sur la territorialisation de l'enseignement supérieur et la recherche.

Les établissements de l'ESR ainsi que les organismes de recherche publics et privés sont invités à partir de 2019 à se regrouper ou à fusionner au sein d'un établissement expérimental qui dérogera au code de l'éducation et qui aura tout pouvoir sur la politique scientifique et la politique des res-

sources humaines de ses composantes. Concernant le CNRS, la réduction du nombre de recrutements de chercheurs de 300 à 250 pour dégager des marges budgétaires fragilise l'organisme mais au-delà tous les organismes nationaux de recherche.

Le SNTRS-CGT ne cherche pas à effrayer la communauté scientifique, en déclarant que l'avenir des organismes de recherche est engagé si de tels processus voyaient le jour.

Jamais l'avenir de la recherche publique n'a été aussi dépendant de l'intervention de ses personnels.

Tous les adhérents doivent mener campagne pour ces élections, les lourdes restructurations qui s'annoncent, impacteront le quotidien des agents, déjà suite à la restructuration de l'INIST, 50 collègues se retrouvent à ce jour sans poste. La fusion de l'INRA avec l'IRSTEA aura des conséquences similaires. Malheureusement, d'autres réformes se profilent. En 2019, la réforme des

retraites va venir mettre à mal les solidarités. Nous connaissons précisément les intentions du gouvernement le 10 octobre, à l'issue de la séance du conseil supérieur de la fonction publique. Leur idée est de sortir du système actuel de retraite dans lequel les citoyens sont dans un mécanisme de droit pour passer à un mécanisme d'allocation : chacun étant seul face à ses droits. C'est la demande du Medef depuis toujours : haro sur la solidarité chacun pour soi !

La première étape pour lutter le plus efficacement contre les réformes annoncées est de faire gagner la CGT aux élections professionnelles du 6 décembre 2018. Pour cela, il faut convaincre autour de nous, parler aux collègues, aux sympathisants, rien n'est gagné mais tout est possible. On gagnera ces élections si nous menons une campagne électorale basée sur nos revendications.

N'oublions pas que la CGT est la cible des attaques par le pouvoir car nous sommes la force syndicale la mieux « organisée » capable de résister. Alors déployons-nous durant les deux mois qui viennent pour mettre toutes les chances du côté des salariés grâce au vote CGT !



Action publique 2022 au travers du rapport CAP22

Le rapport préconise les vieilles recettes libérales, avec en ligne de mire la casse du service public, du statut général de fonctionnaire et son lot de privatisations, sans oublier une prévision de coupe de 30 milliards dans la dépense publique !

Demandé par le Premier ministre le 11 octobre 2017 dans le cadre de la réforme de la fonction publique, sa publication mi-juillet a été plutôt singulière. Le 12 juillet, le Premier ministre déclare aux 44 membres du comité, la « prise en compte de certaines propositions contenues dans le rapport dans le cadre des projets d'évolution de l'action publique thème par thème et présentées au cours des mois à venir » et la publication globale le plus tard possible... 5 jours après, le rapport était accessible dans son intégralité dans la presse.

Un comité à la solde des intérêts privés

Le choix de la coprésidence du comité CAP22 parle de lui-même : deux grands patrons du privé et un haut fonctionnaire ayant passé la moitié de sa vie professionnelle dans le secteur marchand.

La lettre de mission adressée au comité éclaire les desseins du gouvernement en matière de réforme de la fonction publique. L'un des objectifs affichés demande d'« accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022 ».

Le comité doit réfléchir à la mise en œuvre de « réformes structurelles majeures qui nécessiteront de revoir profondément et durablement les missions et les dépenses de l'ensemble des acteurs publics », de « s'interroger sur l'opportunité du maintien et le niveau pertinent de mise en œuvre de chaque politique publique ».

La lecture du rapport est édifiante : idéologie libérale et culture de l'individualisme y sont partout présentes.

Des recommandations déjà connues

Une partie des recommandations contenues dans le rapport est déjà dans les tuyaux des concertations en cours avec les syndicats. Tout ceci est cousu de fil blanc, les ministères ont étroitement travaillé avec le comité pour élaborer leurs plans de transformation ministériels respectifs.

Il s'agit en particulier des 4 chantiers « concertations », qui portent sur la réduction des compétences des CAP, la fusion des CHSCT et des CT, le recours au contrat, ou encore des plans de départ volontaire dans le cadre de procédures d'accompagnement des agents lors des restructurations. Ces chantiers doivent se poursuivre cet automne, avec, en ligne de mire, la préparation du projet de loi de réforme de la fonction publique prévu pour le premier trimestre 2019.

Pour le chantier recours au contrat, l'objectif est la mise en place d'un contrat de six ans maximum qui « prendrait fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance d'au moins deux mois » et serait accessible à des fonctionnaires, à des contractuels et à des salariés de droit privé.

Pour le chantier rémunération, il faut accroître la rémunération au mérite, le Rifseep étant insuffisant !

La CGT a dénoncé le simulacre de concertation qui a lieu lors de ces réunions.

Les recommandations générales du rapport reprennent des orientations maintes fois formulées par le camp libéral : assouplissement du statut, management à tous les étages, réduction du nombre de fonctionnaires...

Les missions de service public n'ont pas vocation à être tenues par des personnels sous statut.

Le statut est un carcan qu'il faut « assouplir », partout « la prédominance du statut » est dénoncée.

L'État doit être dépossédé de ses missions qui doivent être déconcentrées aux régions ou départements, sans transfert de moyen. Des agences « privées » doivent être développées pour récupérer les missions du service public. D'après les rapporteurs, il faut recentrer les missions de l'État sur le contrôle et en même temps augmenter les auto-contrôles au sein des entreprises !

La fonction publique coûte trop cher c'est un postulat, cela justifie de déstructurer tout ce qui relève du bien commun. Et même si les rapporteurs évoquent que le passage au privé ne coûtera pas moins cher, ils proclament une meilleure efficacité !

Les managers sont bridés par le statut : « Le cadre actuel de la gestion des ressources humaines pâtit d'une grande rigidité, avec une gestion trop centralisée, juridique et administrative ». Les maîtres mots sont : rémunérations individualisées au mérite et assouplissement du statut en matière de recrutement. Les managers pourraient négocier des accords dérogatoires au cadre de la fonction publique sur l'ensemble des points du statut : c'est la fin du statut !

Grâce au numérique

Le saint Graal pour « améliorer le service public tout en faisant des économies substantielles » se décline tout au long du rapport à l'aide de mots

magiques : intelligence artificielle, dématérialisation, simplification des procédures. Grâce au numérique les opérateurs (publics ou privés) seront plus productifs et efficaces. Il est question d'ouverture large des données personnelles anonymisées aux opérateurs privés afin d'obtenir des gisements de données exploitables. La réglementation actuelle, basée sur la protection des données personnelles, constitue un obstacle ; qu'à cela ne tienne, la loi doit être assouplie ! L'utilisateur des services publics devra « être autonome », traduire « se démerder » ; quant à l'administration, elle devra faire preuve de flexibilité, d'agilité, de souplesse...

Les rapporteurs craignent cependant « une possible fracture numérique pour certains administrés » avec une détérioration de l'accès aux prestations.

Pour réussir la dématérialisation il est préconisé de simplifier les procédures administratives en supprimant des niches fiscales, regroupant et supprimant des aides sociales, homogénéisant les taux de TVA à la hausse ! Un grand coup de rabot associé à la dématérialisation devrait venir à bout des difficultés rencontrées par le citoyen avec son administration.

Cependant, si la fracture numérique et la perte de la confidentialité des données personnelles constituent de réels dangers, la dématérialisation

n'est pas à bannir en soi, les vraies questions sont : comment sera-t-elle faite, par qui et pour quoi faire ?

Le passage au secteur marchand se retrouve à tous les niveaux de transformation des services publics.

Un des buts recherchés est la réduction d'emplois dans la fonction publique. Cependant, la sous-traitance du processus de dématérialisation à des entreprises privées coûtera très cher à l'État. Lorsque celui-ci se désengage dans un domaine, il paie cher en termes de compétences perdues mais aussi en budgets dépensés. Dans l'esprit des gouvernants, la dématérialisation passe par l'externalisation, rien ne justifie un statut de fonctionnaire à leurs yeux. Il ne s'agit pas de pragmatisme mais de choix de société : tout ce qui peut passer au secteur marchand doit l'être.

La mise en concurrence : pour plusieurs secteurs publics tels que l'enseignement supérieur et la recherche, il est suggéré la création d'agences permettant les recrutements de droit privé en lieu et place du secteur public. La mise en concurrence dans l'accès aux budgets sera généralisée entre tous les établissements, organismes et établissements du supérieur.

Autre exemple, la proposition de mise en œuvre d'un chèque d'évolution professionnelle pour les demandeurs d'emplois. Un chèque leur sera attribué, libre à eux de choisir le secteur public ou privé dans le cadre de leur accompagnement. Le but affiché est de « mettre fin au monopole des opérateurs publics ».

Individualisation des prestations : chèque emploi mais aussi chèque dépendance sont proposés aux citoyens. L'État au lieu de financer les établissements publics accueillant des personnes dépendantes tels que les EHPAD donnerait directement à ces personnes un chèque, libres à elles de l'utiliser en aide à domicile ou hébergement spécialisé. Il s'agit d'un transfert d'argent public destiné aux établissements spécialisés vers des usagers. Ce transfert va fragiliser des établissements déjà exsangues sans garantir aux citoyens des ressources correspondant à leurs besoins.

Leur nouveau monde : l'idéologie libérale.

Tous les mots clés sont présents : mise en concurrence au sein du public ou entre public et privé ; suppression ou individualisation des prestations ; réduction ou disparition des services publics ; remise en cause de l'utilité-même du statut de fonctionnaire. Les rôles protecteurs et redistributeurs de l'État sont battus en brèche au nom de la réduction des déficits publics, un maximum de services doit passer dans la sphère privée. Le vrai but étant de libérer de nouvelles sources de profit pour les actionnaires et les puissances financières. Où est le progrès dans un tel système ?

Leur politique n'est rien d'autre que l'application des critères de Maastricht, de la soumission à l'économie financiarisée et au modèle économique libéral. Nous, syndicalistes, citoyens conscients de ce qui se met en œuvre, nous devons réagir.

Josiane Tack



Élections aux instances statutaires de représentativité du personnel

Face aux enjeux sur l'emploi, le pouvoir d'achat, le temps de travail, les conditions de travail, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la défense des agents, la préservation du statut de fonctionnaire, la défense du Service Public et bien sûr la défense de la recherche publique ... nous devons tous nous mobiliser pour ces élections !



Le 6 décembre 2018 nous élirons nos représentants aux instances statutaires de représentativité du personnel.

Nous voterons pour :

- Le Comité Technique, qui traite du fonctionnement des organismes. Notamment en matière d'organisation des services, de temps de travail, des règles statutaires, des orientations en matière de primes, de formation et de qualifications professionnelles ...
- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP pour les titulaires et CCP pour les contractuels), qui traitent des questions liées à la situation des agents : mutations, avancements de carrière, évaluation, discipline,...

Tous les agents publics (État, Hôpitaux et collectivités locales) voteront en même temps.

Les résultats de ces élections professionnelles seront pris en compte dans le cadre de la représentativité globale de la CGT.

Les récents résultats dans le privé sont à prendre en compte dans ce calcul ; en effet l'agrégation des résultats électoraux sur quatre ans fait

perdre sa première place à la CGT. Cependant, sur l'année 2016, dans des professions concernées par de nouvelles élections, on constate un vote CGT en progression (en lien avec le combat contre la loi Travail).

De la même manière, des élections partielles dans la Fonction Publique Territoriale indiquent des résultats extrêmement intéressants pour la CGT. Si celle-ci est passée deuxième organisation dans le secteur privé, nous sommes toujours la première organisation syndicale dans la fonction publique. Si nous voulons faire progresser la CGT nous devons aller au plus près des agents, syndiqué-e-s ou non.

Il nous faut mener campagne avec les agents en partant de leurs aspirations.

La réussite de ces élections est également de nature à créer une dynamique parmi nos collègues et favoriser notre renforcement en termes d'adhésions.



Les résultats détermineront la représentativité des organisations syndicales dans les différentes instances représentatives du personnel.

Dans le contexte politique de ces prochaines élections le vote CGT sera déterminant.

En effet, le projet de transformation de la fonction publique préparé par le gouvernement doit entrer en vigueur début 2019. Nous savons à travers les concertations en cours entre le gouvernement et les OS mais aussi à travers les déclarations multiples dans les media et enfin par la lecture du rapport du Comité Action Publique « CAP22 » que jamais la fonction publique n'a été aussi menacée. Citons la généralisation de la rémunération « au mérite », l'élargissement du recours aux contractuels, les 120 000 suppressions de postes d'ici 2022 et l'abandon de pans entiers de missions de Service Public au privé.

La CGT doit demeurer forte, le taux de participation à ces élections doit être en hausse. Nous devons établir un rapport de force en notre faveur face au gouvernement et ses réformes scélérates. La CGT doit pour cela arriver en tête avec un score le plus large possible, et ce, tant au niveau des comités techniques que des CAP.

Lorsque les représentants SNTRS-CGT sont en réunion face à la direction, le résultat obtenu aux élections pèse dans les échanges et nous donne la légitimité nécessaire à travers les votes des personnels pour porter nos revendications au sein des différentes instances de nos établissements.

Les militants du SNTRS-CGT sont régulièrement consultés par les collègues en situation conflictuelle et en souffrance au travail.

Ou encore pour des renseignements au sujet de leur carrière. Si un recensement sur les demandes de défense individuelle existait, sans contestation le SNTRS-CGT serait largement la première organisation sollicitée. Pourquoi cette reconnaissance de notre travail ne se retrouve-t-elle pas alors plus concrètement matérialisée

dans les urnes ? Les collègues font confiance au SNTRS-CGT quand il s'agit du déroulé de leurs carrières et devraient en toute logique répercuter cette confiance lors du choix de leurs représentant-e-s dans les instances.

Ces élections majeures ont lieu tous les quatre ans,

nous devons convaincre nos collègues que le vote SNTRS-CGT est le meilleur pour défendre leurs droits, tant individuels que collectifs. Nous devons les convaincre et les amener à convaincre autour d'eux à voter SNTRS-CGT et plus généralement CGT. C'est une démarche indispensable que nous devons avoir tous en tête.

Une campagne électorale se veut collective et partagée.

Par exemple, mettre des tracts dans les cases courrier, poser les affiches sur les panneaux dédiés, sont des actions simples mais efficaces, pour lesquelles toute adhérente, tout adhérent, peut et doit contribuer. C'est aussi un moment important

pour les adhérent-e-s, un moment clé leur permettant d'apporter leur contribution à l'activité du syndicat et ne pas se réduire à la simple adhésion.

Il est important de mesurer les enjeux, notamment face aux projets de réforme de la fonction publique que le gouvernement compte bien mettre en place, comme par exemple la réduction drastique des droits syndicaux (fusion CHSCT/CT impliquant la disparition pure et simple des CHSCT).

Il est important de tous s'impliquer dans la campagne, par exemple en participant à des réunions organisées par les militant-e-s dans les sections (et en incitant les proches collègues à y assister).

C'est par une prise de conscience collective des enjeux de la part de tou-te-s les adhérent-e-s que nous réussirons à rester la première

force syndicale dans la communauté scientifique et à peser de tout le poids de nos convictions dans la préservation de l'intérêt commun et l'obtention de droits nouveaux.

Les élections sont un élément important de la démocratie sociale.

Nos batailles à mener sont nombreuses (emploi, pouvoir d'achat, temps et conditions de travail, égalité professionnelle femmes/hommes, défense des agents, préservation du statut de fonctionnaire, défense du Service Public et bien sûr défense de la recherche publique ...).

Nous devons tous nous mobiliser pour ces élections et nous donner collectivement les moyens de gagner ces batailles !

Rien ne se fera sans les salarié-e-s, sans les électrices et les électeurs !

Rien ne se fera sans l'ensemble des adhérents et sympathisants du SNTRS-CGT !

Patrice Morales

Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!



Élections aux conseil scientifique et conseils scientifiques d'institut du CNRS (1) : analyse du scrutin

Du 4 Juin au 9 Juillet 2018, les personnels affectés (personnels CNRS) ou contribuant de façon permanente (personnels extérieurs) aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche ont pu voter pour désigner leurs représentants au sein du conseil scientifique du CNRS et des conseils scientifiques d'institut du CNRS. Comment s'est déroulé ce scrutin ?



Quelle liberté de choix pour les électeurs ?

Pour les élections du conseil scientifique, les électeurs ont pu choisir parmi une diversité importante de candidats, avec plus de trois fois plus de candidats que de sièges à pourvoir.

| Collège | A1 | B1 | A2 | B2 | C |
|-----------------------------|----|----|----|----|----|
| Nbre de candidats ou listes | 11 | 10 | 8 | 7 | 7* |
| Nbre de sièges | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |

Légende : * scrutin de liste (liste de deux candidats soit 14 candidats)

Pour les élections aux conseils scientifiques d'institut la situation est plus contrastée selon les collèges et les instituts.

| Ratio Candidats/sièges par collèges | A1 | B1 | A2 | B2 | C |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| IN2P3 | 4/3** | 1/2*** | 0/2*** | 1/2*** | 21/3 |
| INSU | 4/3** | 3/2** | 2/2*** | 3/2** | 18/3 |
| INEE | 3/3*** | 8/2 | 4/2* | 2/2*** | 15/3 |
| INS2I | 8/3 | 3/2** | 6/2 | 7/2 | 9/3 |
| INSMI | 5/3* | 5/2 | 5/2 | 6/2 | 9/3 |
| INSIS | 7/3 | 4/2* | 6/2 | 4/2* | 15/3 |
| INP | 8/3 | 5/2 | 5/2 | 3/2** | 15/3 |
| INSB | 6/3 | 6/2 | 6/2 | 3/2** | 21/3 |
| INSHS | 7/3 | 6/2 | 4/2* | 5/2 | 18/3 |
| INC | 9/3 | 7/2 | 5/2 | 6/2 | 15/3 |

Légende :

*** : élection où le nombre de candidats était inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir

** : élection où le nombre de candidats était supérieur de seulement une unité au nombre de sièges à pourvoir (ex 3 candidats pour 2 sièges)

* : élection où le nombre de candidats était supérieur de seulement deux unités au nombre de sièges à pourvoir (ex 4 candidats pour 2 sièges, 5 candidats pour 3 sièges)

Dans 40 % des scrutins (20 sur 50), les électeurs ne disposaient que d'une faible liberté de choix (nombre de candidats n'excédant pas le nombre de siège à pourvoir + 2). Ce constat est d'autant plus alarmant que dans 6 élections (sur 50), les électeurs n'ont bénéficié d'aucune liberté de vote (nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de siège à pourvoir) !

C'est donc la vivacité de la démocratie dans notre établissement qui doit être questionnée.

Quels ont été le poids et la capacité des organisations syndicales à se présenter devant leurs électeurs ?

Malgré un mode de scrutin autorisant des candidatures individuelles pour 4 des 5 collèges, le nombre de candidatures individuelles ou sans étiquette syndicale reste faible : 43 (23 purement individuelles et 20 sous une liste non syndicale) sur un total de 397 candidatures. Ainsi près de 90 % des candidatures relèvent des organisations syndicales. Pour les scrutins plurinominaux (collèges A1,A2,B1,B2), les candidatures relevant des organisations syndicales représentent plus de 80 % des candidatures (184 sur 227 candidatures). **Prises dans leur globalité, ces élections témoignent du poids prépondérant des syndicats.**

| Type candidature | FSU | CFDT | CGT | FO | SNPTES | SUD | SNIRS | Individuelles | Listes non syndicales | Total |
|---|-----|------|-----|----|--------|-----|-------|---------------|-----------------------|-------|
| Nbre total candidatures (CS et CSI, tout collège) | 121 | 81 | 54 | 34 | 32 | 21 | 11 | 23 | 20 | 397 |

L'organisation en 5 collèges favorise les syndicats bien implantés auprès des chercheurs et enseignants chercheurs (essentiellement le SNCS et le SNESUP). Ainsi, le SNTRS-CGT n'occupe que la troisième position en terme de capacité à présenter des candidats, loin derrière le SNCS/SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT. Il convient de noter l'évolution des syndicats avec une capacité de plus en plus affirmée du SNCS de présenter des candidats dans les collèges C avec le SNASUB (IT CNRS, et IRTF et assimilés), et celle du SGEN-CFDT de présenter des candidats dans les collèges chercheurs et enseignants chercheurs.

| Type candidature | FSU | CFDT | CGT | FO | SNPTES | SUD | SNIRS | Individuelles | Listes non syndicales | Total |
|---|-----|------|-----|----|--------|-----|-------|---------------|-----------------------|-------|
| Nbre total candidatures (CS et CSI, collèges A & B) | 95 | 49 | 22 | 11 | 0 | 4 | 3 | 23 | 20 | 227 |
| Nbre total candidatures (CS et CSI, collège C) | 26 | 32 | 32 | 23 | 32 | 17 | 8 | Sans objet | Sans Objet | 170 |

Pour les collèges A et B, la FSU occupe toujours une position hégémonique, en étant en capacité à elle seule de présenter plus de 40 % des candidatures, suivie par le SGEN-CFDT (21,5 % des candidatures), puis le SNTRS-CGT (près de 10 % des candidatures).

Pour le collège C, seules trois organisations syndicales (SGEN-CFDT, SNPTES, SNTRS-CGT) ont été en capacité de présenter des candidats dans tous les scrutins (10 CSI, et le CS).

Il convient de souligner la montée en puissance de la FSU (SNCS, SNASUB) qui s'avère la quatrième organisation syndicale en terme de capacité à présenter des candidats pour le collège C, juste devant FO, puis SUD.

Quelle mobilisation des agents ?

Dans ce contexte, les électeurs se sont plus ou moins mobilisés comme en témoigne un taux de participation très hétérogène.

Le taux moyen de participation pour ces élections est faible : légèrement inférieur à 20 % (19,8 pour les élections au CS, tout collège confondu, et 19,9 pour les élections aux conseils scientifiques d'institut, tout institut et tout collège confondu).

Cependant, il existe une grande disparité entre les collèges.

| Scrutin | A1 | | B1 | | A2 | | B2 | | C | | Total | |
|-----------|----------|-----------------------|------|------|------|-----|------|-----|------|------|----------|-------------|
| | Tx Part. | Ratio candidats/siège | | | | | | | | | Tx Part. | Maxi / Mini |
| CS | 37,8 | 11/3 | 24,7 | 10/2 | 17,0 | 8/2 | 12,5 | 7/2 | 22,5 | 21/2 | 19,8 | 37,8 / 12,5 |
| CSI/IN2P3 | 35,1 | 4/3 | 19,7 | 1/2 | 0 | 0/2 | 16,3 | 1/2 | 25,9 | 21/3 | 25,0 * | 35,1 / 16,3 |
| CSI/INC | 41,5 | 9/3 | 28,4 | 7/2 | 23,2 | 5/2 | 14,4 | 6/2 | 26,4 | 15/3 | 24,0 | 41,5 / 14,4 |
| CSI/INEE | 36,3 | 3/3 | 27,3 | 8/2 | 18,4 | 4/2 | 11,9 | 2/2 | 20,9 | 15/3 | 19,2 | 36,3 / 11,9 |
| CSI/INP | 41,0 | 8/3 | 25,0 | 5/2 | 19,2 | 5/2 | 13,1 | 3/2 | 23,9 | 15/3 | 22,9 | 41,0 / 13,1 |
| CSI/INS2I | 44,3 | 8/3 | 17,2 | 3/2 | 20,2 | 6/2 | 14,0 | 7/2 | 22,4 | 9/3 | 18,8 | 44,3 / 14,0 |
| CSI/INSB | 30,3 | 6/3 | 21,7 | 6/2 | 11,7 | 6/2 | 12,8 | 3/2 | 18,9 | 21/3 | 18,2 | 30,3 / 11,7 |
| CSI/INSHS | 38,7 | 7/3 | 29,8 | 6/2 | 12,0 | 4/2 | 9,6 | 5/2 | 25,4 | 18/3 | 17,1 | 38,7 / 9,6 |
| CSI/INSIS | 39,7 | 7/3 | 22,6 | 4/2 | 18,6 | 6/2 | 11,9 | 4/2 | 21,2 | 15/3 | 18,4 | 39,7 / 11,9 |
| CSI/INSMI | 41,3 | 5/3 | 31,4 | 5/2 | 23,1 | 5/2 | 14,9 | 6/2 | 22,5 | 9/3 | 20,8 | 41,3 / 14,9 |
| CSI/INSU | 37,9 | 4/2 | 24,8 | 3/2 | 17,0 | 2/2 | 12,6 | 3/2 | 19,9 | 18/3 | 22,1 | 37,9 / 12,6 |

* Le taux de participation du collège A2 n'a pas été pris en compte en raison de l'absence de candidat (exclusion méthodologique liée aux valeurs dites aberrantes).

Ainsi, même si il est à déplorer un déficit de démocratie lié à un nombre insuffisant de candidatures, il apparaît clairement que le taux de participation dépend largement du collège.

| Collèges | Inscrits | Votants CS | Tx participation CS | Votants tout CSI | Tx participation moyen tout CSI | Maxi / Mini |
|----------|----------|------------|---------------------|------------------|---------------------------------|-------------|
| A1 | 4983 | 1886 | 37,8 | 1888 | 37,9 | 44,3 / 30,3 |
| B1 | 6802 | 1678 | 24,7 | 1689 | 24,8 | 31,4 / 17,2 |
| A2 | 12644 | 2151 | 17,0 | 2155 | 17,0 | 23,2 / 11,7 |
| B2 | 21440 | 2676 | 12,5 | 2697 | 12,6 | 16,3 / 9,6 |
| C | 25726 | 5801 | 22,5 | 5798 | 22,5 | 26,4 / 19,9 |
| Total | 71595 | 14192 | 19,8 | 14227 | 19,9 | 44,3 / 9,6 |

Un faible taux de participation en trompe œil.

Tout collège confondu, **ce sont les électeurs rattachés à l'IN2P3 qui ont plus voté que ceux des autres instituts**, avec un taux moyen de participation de 25 % (une fois corrigée le scrutin sans candidat du collège A2), **suivis par ceux de l'INC (24%), de l'INP (22,9%), puis de l'INSU (22,1%). A l'inverse, ce sont les électeurs rattachés à l'INSHS qui ont le moins participé au scrutin** (taux moyen de 17,1%). Collège par collège, les taux de participation font ressortir des différences importantes selon les instituts. **Dans trois des cinq collèges, ce sont les électeurs rattachés à l'INSB qui ont le moins participé au scrutin.**

| Collège | Institut ayant le plus faible taux de participation | Institut ayant le plus fort taux de participation | Tx moyen de participation du collège |
|---------|---|---|--------------------------------------|
| A1 | INSB (30,3%) | INSMI (41,3%) | 37,9 % |
| B1 | INS2I (17,2%) | INSMI (31,4%) | 24,8 % |
| A2 | INSB (11,7%) | INC (23,2%) | 17,0 % |
| B2 | INSHS (9,6%) | IN2P3 (16,3%) | 12,6 % |
| C | INSB (18,9%) | INC (26,4%) | 22,5 % |
| TOTAL | INSHS (17,1%) | IN2P3 (25,0* %) | 19,9 % |

Pour aller plus loin et déterminer si le rattachement à un institut à une influence particulière, il faudrait mener des analyses plus poussées.

Le poids indéniable du collège dans la décision d'aller voter.

Les directeurs de recherche CNRS et assimilés (collège A1) sont les électeurs les plus impliqués dans cette élection. Viennent ensuite les chargés de recherche CNRS et assimilés (collège B1), puis les électeurs rattachés au collège C (IT CNRS, et ITRF et assimilés), qui votent plus que la moyenne de l'ensemble des collèges. A l'inverse, **les maîtres de conférences et assimilés (collège B2) figurent parmi ceux qui se sentent le moins impliqués par ces élections, suivis par les professeurs d'université et assimilés.**

Même si nous ne disposons pas actuellement de données permettant de comparer le taux de participation des IT CNRS à celui des ITRF et assimilés, la forte disparité de taux de participation entre les collèges A1/B1 et A2/B2 suscite une interrogation quant à la réussite du modèle développé visant à permettre à tous les personnels, quels que soient leur statut et leur employeur de contribuer à la définition ou au respect de la cohérence de la politique scientifique de l'établissement.

Marc Regny-Demery

Le « foutoir » de la politique de site

Vantée comme un moyen de regrouper pour améliorer la qualité et augmenter la force et la « visibilité » des établissements, la politique de site est devenue un maquis incompréhensible. Outil de centralisation pour piloter d'en haut et couper court à toute velléité d'indépendance, elle prendra un visage nouveau avec les « grands établissements » en préparation. Description du paysage.



Le Premier président de la Cour des Comptes a adressé en mai 2018 au Premier Ministre les observations de la Cour à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de plusieurs universités et Comue dont certaines ont été bénéficiaires du Programme d'initiatives d'excellence. Le Premier ministre est tenu de répondre dans les deux mois.

La Cour constate qu'il n'y pas d'articulation entre les initiatives d'excellence et la politique des regroupements.

Les initiatives d'excellence, c'est le Commissariat Général à l'investissement (CGI) devenu en 2017 Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) ; les regroupements, c'est le MESRI. Le CGI sous l'autorité du Premier ministre décidait sans en référer au MESRI. Au sein du Ministère, le service chargé du suivi du PIA était distinct de celui responsable de la politique contractuelle. Résultat : les critères des appels à projets Idex et Isite n'ont pas été compris par ceux qui ont déposé des projets. Les deux dispositifs que sont les Idex et Isites d'une part et les regroupements de l'autre ont été pilotés par des administrations différentes, alors qu'ils sont censés viser le même objectif !

Il y a trois niveaux de contradictions à l'origine de l'imbrication de la politique de site :

1. Le CGI et le Ministère n'ont pas la même conception. Le Ministère veut fédérer largement en regroupant toutes les composantes de l'ESR du site. Le CGI veut, quant à lui, des structures immédiatement opérationnelles donc très intégrées.
2. La politique de pilotage du gouvernement rentre en contradiction avec l'autonomie de gestion conférée aux établissements par la loi LRU.
3. Les regroupements du ministère sont financés par le budget qui est un budget d'austérité, alors que les Initiatives d'excellence sont financées hors débat parlementaire par les mannes des placements financiers du PIA.

Résultat : les Comue ne sont que des rassemblements d'établissements sans politique définie, chacun des membres tenant à garder son indépendance par la gestion de son budget et de ses personnels, les diplômes continuant d'être délivrés par les établissements membres.

Les Comue ne peuvent être que des coquilles vides puisqu'elles n'ont pas de budget propre.

De plus, leur organisation est trop calquée sur les universités, ce qui n'incite pas les écoles d'ingénieurs à y participer.

Les Idex qui ont été créés avant les Comue devaient être portés par un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur. Les Comue créées par la suite ont servi de regrou-

pements porteurs aux projets Idex et Isite. Mais les dossiers déposés l'ont été dans « l'esprit » des Comue, c'est-à-dire insuffisamment intégrateurs aux yeux du CGI. Seuls ont été élus Idex les projets présentés par les Universités fusionnées de Strasbourg, d'Aix-Marseille et de Bordeaux.

La Cour partage la conception intégratrice du CGI. Pour elle, les Isites retenus ne sont pas assez intégrateurs laissant la part trop grande à leurs composantes.

Pour les Idex, la Cour enfonce le clou. Les regroupements d'établissements portant un Idex ne doivent pas se borner à un modèle confédéral. Les Idex doivent disposer de compétences propres en matière de recherche et d'enseignement, condition première pour la Cour de leur visibilité internationale. Dans le même ordre d'idées, leurs instances de direction doivent être adaptées (comprendre resserrées), afin de prendre les décisions stratégiques qui devront être appliquées par tous leurs membres.

Concernant les fusions d'universités, la Cour considère que leur pilotage n'est toujours pas stabilisé, du fait de leur taille qui est le double par leur nombre d'étudiants des 50 premières universités mondiales.

La Cour regrette que les régimes indemnitaires des personnels aient été harmonisés par le haut !!!

La Cour constate qu'il n'y a aucune coordination entre le MESRI et les ministères dont dépendent les écoles d'ingénieurs présentes sur les

sites. Ces écoles ne sont pas tenues aux obligations de regroupement. Puisqu'il y a cotutelle, la Cour demande que le MESRI exerce pleinement sa tutelle sur ces écoles en les intégrant d'une façon ou d'une autre dans les regroupements.

Compte tenu de tous ces éléments, la Cour estime que la notion de « site », comme son périmètre, reste floue et qu'elle « paraît procéder de compromis de circonstances ».

En 2017, le Commissariat Général à l'Investissement a été rétrogradé en Secrétariat Général à l'Investissement qui doit maintenant travailler avec les Ministères. Le suivi du PIA est maintenant intégralement confié au MESRI.

La Cour demande que l'État affirme le rôle de chef de file des établissements porteurs des initiatives d'excellence. À cette fin, elle formule quatre recommandations :

1. Adapter la gouvernance des regroupements qui coordonnent une initiative d'excellence pour améliorer leur capacité de pilotage.

2. Renforcer le caractère intégrateur des regroupements portant une initiative d'excellence, ceux-ci devant disposer des compétences propres substantielles en matière de formation et de recherche, ainsi que des ressources et emplois correspondants.

3. Élargir la possibilité de recours à la formule du grand établissement pour abriter les regroupements d'établissements (universités et écoles) dont la nature et la qualité le justifient.

4. Identifier les moyens et objectifs des initiatives d'excellence dans le processus d'attribution des dotations annuelles et les intégrer dans les contrats pluriannuels.

Pour la Cour des comptes la restructuration de l'ESR n'avance pas assez vite. Il y a trop de volonté d'indépendance de la part des différents partenaires d'un site. Il est nécessaire d'en finir avec « les compromis de circonstances », ce qui nécessite de renforcer la gouvernance des regroupements afin d'intégrer les différentes composantes dans

une stratégie commune. Le statut de grand établissement serait un moyen d'assujettir les différentes composantes du site. La Cour s'en réfère à l'exemple de Grand établissement de l'université de Lorraine. L'autre outil et non des moindres est celui des contrats pluriannuels entre l'État et les regroupements, qui associent allocation des moyens et objectifs.

Dans sa réponse du 4 juin, le Premier Ministre, fait siennes les quatre recommandations de la Cour. Il entend bien affirmer le rôle de chef de file des établissements porteurs des initiatives d'excellence. Afin de surmonter les difficultés rencontrées jusqu'ici, le recours à l'expérimentation que permettront des ordonnances donnera la possibilité aux établissements regroupés au sein d'un même établissement de créer de nouveaux modes d'organisation. Les contrats pluriannuels de site « renouvelés et renforcés » élaborés par le MESRI seront d'ici 2019 le moyen d'impliquer tous les partenaires dans la politique de site décidée par l'établissement central et validée par le MESRI.

Gilles Mercier



Pourquoi notre économie est de moins en moins compétitive ?

La réponse est donnée par une étude des associations Oxfam et Basic intitulée « CAC 40 des profits sans partage. Comment les grandes entreprises alimentent la spirale des inégalités ». Cette étude porte sur les bilans financiers des 40 plus grands groupes français cotés en Bourse.

La France est le pays où les entreprises cotées en bourse se distinguent par leur exceptionnelle générosité envers les actionnaires. Avec près de 51 milliards d'€ en 2017, ces entreprises sont de loin les plus gros payeurs de dividendes en Europe (1/3 de plus que l'Allemagne). Ramenés au volume et à la taille des entreprises cotées en Bourse, la France est championne du monde du versement des dividendes rapportés aux bénéficiaires. En France, 68% des bénéfices sont versés aux actionnaires, 57% au Japon, 55% en Europe, 48% aux USA.

La rémunération du capital passe avant l'investissement.

De 2009 à 2016, la rémunération des actionnaires a progressé 4 fois plus vite que celle des salariés. Et pendant la même période leur capacité d'investissement a été divisée par 2 de 42 milliards à 22 milliards d'€

En 2011, alors que les bénéfices sont en baisse de plus de 10%, les entreprises du CAC 40 ont augmenté leurs dividendes de plus de 25% (+ 5,9 milliards) au détriment de leurs investissements qui chutent de 38%. Le rapport note que « la capacité d'investissement des entreprises est souvent sacrifiée pour satisfaire la rémunération des actionnaires, ce qui peut fragiliser sur le long terme la bonne santé des entreprises françaises ».

Arcelor Mittal a reversé de 2009 à 2016 plus de 3,3 milliards d'€ de dividendes, alors qu'elle affichait plus de 7 milliards de perte. Sur la même période, Engie a reversé 27,6 milliards de dividendes pour 8,6 milliards de bénéfices. Veolia de son côté a reversé 3,6 milliards de dividendes, alors que ses bénéfices ne s'élevaient qu'à 3,2 milliards. Chez Sanofi, les dividendes versés chaque année depuis 2009 représentent en moyenne 95% du bénéfice annuel.

Pour compenser la baisse de com-

pétitivité, les entreprises vont accroître la productivité, intensifier le travail, réduire les effectifs, pour au final fermer et s'établir ailleurs.

C'est à la recherche publique de compenser la diminution de l'effort de R&D des entreprises. D'où l'assujettissement des laboratoires à la stratégie des entreprises au nom de l'innovation et du transfert.

Comment font ces entreprises pour rémunérer plus qu'elles ne réalisent de bénéfices ?

Tout simplement en empruntant sur les marchés financiers et en émettant des actions.

Ceux qui bénéficient des émissions d'actions sont... les grands groupes et les fonds d'investissement.

Quand les entreprises font le choix de reverser une part croissante de leurs bénéfices pour rémunérer le capital, cela profite uniquement à une petite minorité de fortunés et amplifie les inégalités.

Les salariés sacrifiés

Si les Directions d'entreprises sont généreuses avec ceux qui détiennent le capital, elles sont sans pitié avec ceux qui produisent les richesses. Les salariés au nom de la compétitivité se voient contraints de travailler plus pour le même salaire, ou sont jetés à la rue comme des malpropres.

Oxfam a calculé que si les entreprises du CAC 40 avaient maintenu en 2016 le niveau des dividendes de 2009 et avaient réparti la différence en salaires, chacun des salariés des entreprises du CAC 40 aurait vu son salaire mensuel augmenter de 2000 euros/an sur la même période !

Les PDG raflent la mise

La rémunération des PDG des groupes du CAC 40 varie de 1,5 à 10 millions d'€ annuels en 2016. Elle a crû de 46% depuis 2009, soit deux fois plus vite que la moyenne des salaires de leur entreprise et quatre fois plus vite que le Smic.

Ces augmentations participent au creusement des inégalités de salaires au sein des entreprises.

Entre 2009 et 2014 l'écart de rémunération moyenne des PDG du CAC 40 et le salaire moyen au sein de l'entreprise est passé de 96 à 109.

L'écart avec le SMIC est de 257 fois.

Les écarts de salaires placent la France parmi les pays les plus inégaux au niveau international.

La course aux dividendes de l'État actionnaire

Trois des cinq entreprises reversant le plus de dividendes rapportés à leurs bénéficiaires sont des entreprises dans lesquels l'État est actionnaire (Engie, Veolia, Orange). L'État a ainsi perçu pas moins de 26 milliards d'€ soit 3 milliards/an en 2010 et 2016.

Les paradis fiscaux

Près des 2/3 des entreprises du CAC 40 ne déclarent pas leurs filiales de manière exhaustive. Seulement 14 d'entre elles déclarent présenter la liste complète de leurs filiales. Liste complète qui n'est pas exempte d'oublis comme LVMH qui oublie sa filiale Emilio Pucci au Delaware.

Le nombre de filiales dans les para-

dis fiscaux a augmenté de 20% entre 2008 et 2016. 1454 étaient déclarés en 2016. La palme revient à LVMH avec 234 filiales dans les paradis fiscaux (soit 28% de ses filiales), BNP Paribas 172 (28%), Société générale 133, Crédit agricole 131, Total 130...

La France est le pays de la zone euro qui perd le plus du fait de l'évasion fiscale des grandes entreprises.

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts (CIR, CICE) sont des dispositifs d'évasion fiscale qui se sont ajoutés à la panoplie des outils permettant aux grandes entreprises de diminuer leur contribution fiscale.

La baisse conséquente des impôts sur les sociétés payées par les grandes entreprises depuis 2009 est en partie liée à l'explosion des crédits d'impôts qui atteignaient plus de 26 milliards d'€ en 2016. Seuls 10% des groupes du CAC 40 déclarent distinctement le montant reçu en crédits d'impôts mais sans détailler sa ventilation.

Sanofi a bénéficié de 2 milliards d'€ de CIR entre 2008 et 2012, tout en supprimant 2400 emplois.

Au CIR s'ajoute le système de la « patent box » qui permet une exonération d'impôt quand un brevet est déposé en France, même si son développement a été réalisé à l'étranger. 88% des exonérations de la « patent box » sont captés par les grands groupes.

Tout pour les grands groupes, rien pour les salariés

Alors que le niveau des bénéfices des entreprises est similaire en 2011 et 2016, les actionnaires du CAC 40 ont reçu en 2016, 9,4 milliards d'€ de dividendes supplémentaires (+ 23%).

Les recettes perçues par l'État au titre de l'impôt sur les sociétés ont baissé de 11,4 milliards (-30%). Le groupe Vivendi a distribué 3 fois plus de dividendes en 2016 qu'en 2011, pendant que ses impôts étaient divisés par 18 sur la même période grâce aux paradis fiscaux et aux divers crédits d'impôts.

Le décrochage entre les bénéfices et les impôts payés s'opère en particulier à partir de 2001 : si les impôts avaient crû au même rythme que les bénéfices, les entreprises auraient payé 13 milliards d'€ d'impôts supplémentaires

Chaque année c'est 80 milliards d'€ qui s'évaporent dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent du budget de l'éducation nationale.

Macron a diminué le taux d'imposition sur les sociétés de 33% à 25% d'ici 2022. Déjà grâce aux cabinets d'avocats fiscalistes aucune grande entreprise ne paye l'impôt à ce taux.

Mais il a fait mieux : il a retiré les actions et obligations de l'assiette de l'Impôt sur la fortune, soit un coût pour l'État de 3,2 milliards.

Les recettes de l'ISF passent de 4,1 milliards à 850 millions d'€ L'Exit tax a été supprimée (elle visait les plus-values réalisées lors de la revente d'actions, au moment du transfert de la résidence fiscale hors de France) : coût 800 millions en moins pour l'État

Les sommes collectées par l'État à travers l'impôt sont essentielles pour financer les services publics, la santé, l'enseignement, les transports, les infrastructures, c'est-à-dire tout ce qui permet aux salariés de reproduire leur force de travail, de se déplacer, de vivre !

Toutes ces mesures du gouvernement en faveur du capital sont à mettre en parallèle avec d'autres mesures :

- Diminution de 5 € mois des APL.
- Augmentation de la CSG de 1,7%. 9 millions de retraités lésés, ceux percevant plus de 1200 € de retraite/mois. À compter de janvier de cette année, les fonctionnaires perçoivent une « indemnité compensatrice » de 1,67 % de leur rémunération brute, censée neutraliser la hausse de la CSG. Le montant de la prime sera revalorisé en 2019 sur la base des revenus de 2018, mais sera ensuite gelé.
- Gel du point d'indice des fonctionnaires.

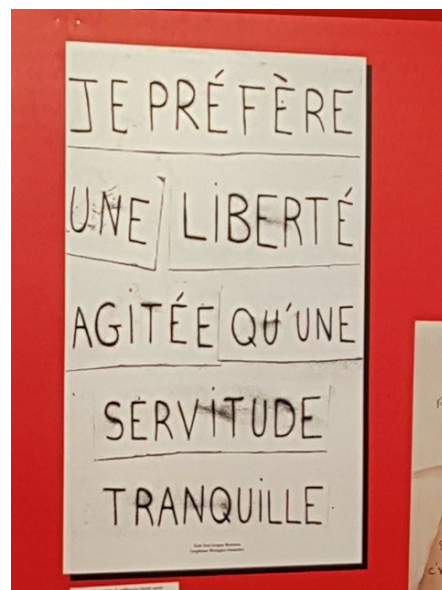
- Baisse des cotisations salariales de 3,15% (suppression des cotisations chômage et maladie). Présentée comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat, il s'agit d'une baisse des salaires, puisque cet argent est redistribué à l'ensemble des salariés sous forme de prestations.
- Loi Travail Penicaud qui aggrave la loi El Khomri en assujettissant encore plus les salariés à leur employeur. Elle protège les patrons contre leurs salariés.
- Attaque frontale contre la Fonction publique et le statut des fonctionnaires.
- Suppression à l'étude du régime de retraite des fonctionnaires.

En conclusion

Ce rapport établit que les entreprises sont au cœur de l'inégalité sociale. Le capital pille la Nation. La rémunération du capital prime sur tout. Elle passe avant la rémunération des salariés, avant la recherche et développement, avant le bien-être des citoyens, avant le développement de la société.

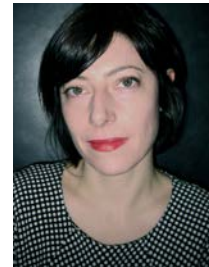
La solution ne viendra pas d'une plus juste répartition des richesses, mais d'un changement de société, dans laquelle l'État ne sera plus au service du capital mais au service des seuls qui produisent les richesses : les salariés.

Gilles Mercier





Recrutement des chargé.e.s de recherche : La Direction du CNRS remet en cause l'évaluation par les pairs



Cette année encore, de nombreux et nombreuses candidat.e.s au concours de chargé de recherches du CNRS, classé.e.s par les sections du CoNRS, ont disparu des listes établies par les jurys d'admission – constitués de manière ad hoc chaque année. Ces éliminations sont révélatrices d'une reprise en main des recrutements par les directions d'institut.

La réalité des déclassements en 2018 :

Sur l'ensemble des 41 sections du CNRS, nous avons cette année observé 16 déclassements/reclassements qui affectent les listes principales des concours. Pour 9 d'entre eux, les candidats.e.s ont été rétrogradé.e.s dans la liste complémentaire ou bien ont été effacé.e.s de la liste des admis-es (aucun.e n'était à notre connaissance démissionnaire). Les remaniements ont aussi consisté à éliminer des candidat.e.s susceptibles d'être dans les premier.e.s sur les listes complémentaires, leur enlevant tout espoir d'être admis-es un jour. Ces concours de recrutement obéissent aux règles strictes des concours de la Fonction publique française avec deux jurys distincts dont le second a prééminence sur le premier. Ainsi, le jury d'admissibilité effectue l'essentiel du travail d'évaluation en sélectionnant et classant les candidat.e.s, puis un jury d'admission procède à une vérification formelle qui tend presque toujours à valider les résultats du jury d'admissibilité. Il est d'usage au CNRS que les jurys d'admission ne modifient qu'à la marge le classement des jurys d'admissibilité, le plus souvent en faisant remonter une personne de la liste complémentaire pour des raisons de politique institutionnelle, notamment pour régler un conflit d'intérêts.

Aussi, pour les directions et certains cadres scientifiques, les déclassements/reclassements des dernières années ne seraient que de simples ajustements tout à fait conformes aux

prérogatives des jurys d'admission. Mais ne faut-il pas s'interroger sur leur légitimité à bouleverser le travail d'évaluation des jurys d'admissibilité ? L'ampleur du déclassement dans certaines sections et diverses déclarations de la direction du CNRS et de directions d'instituts montrent que des jurys d'admission se sont substitués aux jurys d'admissibilité en constituant une atteinte au principe fondamental de « l'évaluation par les pairs ». Nous analysons l'ampleur des déclassements comme le résultat du nouveau management de la recherche publique en France avec une disposition à l'autoritarisme.

Les jurys d'admissibilité : une procédure de recrutement par les pairs

Pour chaque concours est constitué un jury d'admissibilité composé par les membres de la section ou la commission interdisciplinaire compétente du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS). Rappelons que les sections sont composées de 21 membres dont 14 élus au sein des collèges électoraux et 7 personnalités qualifiées nommées par le ministre chargé de la recherche après avis du président du CNRS. Les élus C, au nombre de trois, ne participent ni aux jurys d'admissibilité ni à l'examen des dossiers des candidat.e.s chercheur.e.s.

Le jury d'admissibilité examine l'ensemble des dossiers de candidature pour sélectionner en moyenne 37% des dossiers (entre 10 à 80% des dossiers selon les sections). Pour chaque dossier sélectionné sont nommé.e.s un.e ou deux rapporteur.e.s qui doivent prendre en charge l'examen minutieux de la thèse, des publications, ainsi que du projet de recherche. Les candidat.e.s sont auditionné.e.s devant la section réunie souvent en séance plénière. L'audition et l'appréciation du dossier sont focalisées sur le projet de recherche qui est déterminant pour le classement du jury d'admissibilité. Il faut

ensuite plusieurs séances de délibérations afin de parvenir au classement final. Les listes d'admissibilité affichent la plupart de temps deux fois plus de candidat.e.s qu'il n'y a de postes à pourvoir, ce qui permet d'assurer que le poste ouvert soit pourvu.

Les jurys d'admission : des boîtes noires.

Pour les concours de chargé.e.s de recherche, un jury d'admission est établi par institut ; il est composé de 11 membres exclusivement nommés par le ministre de la recherche, sur proposition pour moitié du président directeur général du CNRS et l'autre moitié des directions d'institut. Les membres du jury d'admission sont des chercheur.e.s ou des universitaires qui appartiennent à des disciplines de l'institut ; au moins cinq d'entre eux/elles doivent être chercheur.e.s au CNRS et deux des élu.e.s du CoNRS. Toutes les sections se rattachant à l'institut ne sont pas représentées au sein des jurys d'admission, et les membres de la discipline qui en font partie ne peuvent à eux seuls la représenter dans son ensemble. Les directions, en bonnes managers, nomment une majorité de personnes qui ne va pas s'opposer à leur politique scientifique. Du fait que ce sont les directions qui président les jurys, elles ont aussi des opportunités pour influencer ou, du moins, orienter les décisions de ces derniers.

D'autant que le jury d'admission est souverain et que ses décisions sont protégées par le secret des délibérations. Il examine, à partir des rapports des sections, en quelques heures, les dossiers des candidat.e.s classé.e.s par le ou les jurys d'admissibilité qui relèvent de l'institut. La direction d'institut donne un avis avec ses commentaires et son classement le plus souvent à partir des CV des candidat.e.s. Dans la pratique normale du CNRS, le jury d'admission n'a donc qu'un rôle second, mais important, de vérification formelle: il n'a pas les moyens de juger sur le

fond les dossiers des candidat·e·s.

Le fonctionnement des sections loin d'être parfait

Dans de nombreuses sections, les jurys d'admissibilité ont cédé aux pressions des instituts en classant par paquets des candidat·e·s ex æquo et en laissant le jury d'admission décider in fine du classement. Le jury d'admissibilité devenant, de fait, subalterne.

Divers problèmes dans le fonctionnement des sections tiennent au fait que les candidatures de chercheur·e·s dans les différentes instances du CNRS sont devenues individuelles : dans ces conditions, de plus en plus d'élue·s considèrent qu'ils et elles ne représentent qu'eux/elles-mêmes et leur réseau personnel. Ce qui a bien sûr des effets sur les critères retenus par les sections pour établir leurs classements.

Il est évident que tout·e élu·e appartient à plusieurs réseaux (dis-

ciplinaire, territorial, idéologique, etc.). Ces appartenances ne doivent pas interférer avec l'évaluation des dossiers. Le problème se pose plus singulièrement dans les procédures de recrutement, où aucune forme de "clientélisme" n'est tolérable qu'il soit mandarinal, disciplinaire, territorial ou syndical. C'est une éthique professionnelle dont les élu·e·s sont redevables devant leurs électeurs et leurs électrices et devant les candidats. Elle les oblige à rechercher des informations, à confronter différentes sources, à étudier soigneusement les documents disponibles. Elle requiert aussi le courage de résister aux pressions éventuelles exercées par les personnes évaluées et par les directions des organismes.

Mais il n'y a pas de solution-miracle. Les sections reçoivent en moyenne une centaine de dossiers. Six jurys ont eu plus de 200 dossiers à évaluer en 2018, et le taux de pression moyen, tous jury confondus, est de 21 candidat·e·s par poste ouvert (50

par exemple pour les concours de la section 2 de l'INP !). La seule assurance que nous ayons est que les candidat·e·s classé·e·s par les jurys d'admissibilité ont été choisi·e·s parmi les meilleur·e·s, et non que tout·e·s les meilleur·e·s aient été classé·e·s.

Les possibilités de recrutement ne vont pas aller en s'améliorant puisque le président directeur général annonce que les recrutements de chargé·e·s de recherche pourraient, dès 2019, se limiter à 250 (contre 300 en 2018).

Les collègues doivent faire pression et interpeller leurs élu·e·s pour : qu'ils et elles rendent des comptes sur leur mandat et se fassent leurs portes-paroles et qu'ils et elles militent auprès des directions pour que la qualité du dossier des candidat·e·s soit le premier critère de recrutement. Laisser les élu·e·s faire leur cuisine n'est pas non plus une solution.

Lise Caron et Isabelle Clair

Recrutement des chargé·e·s de recherche du CNRS : un enjeu politique pour les directions

Un autre argument régulièrement mis en avant consiste à dire que les dossiers ne sont pas assez « *internationnalisés* ». Au-delà de la novlangue, cela signifie qu'un jeune chercheur doit être capable de décrocher des contrats de recherche internationaux, notamment ceux distribués par l'European Research Council (ERC) en préalable à son recrutement. Un million d'euros de subvention, c'est un beau chiffre d'affaires à récupérer, et il est vrai que le CNRS n'a plus les moyens de faire fonctionner les laboratoires dont il a la tutelle, ses ressources ayant été transférées vers l'ANR et vers les dispositifs des Programmes d'Investissements d'Avenir pour financer les appels à projets. Le CNRS va-t-il renoncer à avoir ses propres critères de recrutement et sa propre politique scientifique ? Cela changerait la donne du concours.

Un autre point : les postes colorés sur des thématiques pointues ou encore les postes fléchés sur des laboratoires sont nombreux – pour la session 2018, près du tiers des recrutements de CRCN étaient fléchés ou colorés. En section 1 (IN2P3),

par exemple, tous les postes étaient fléchés. Or les 20 postes fléchés concernaient essentiellement des laboratoires impliqués dans des labex et donc majoritairement localisés sur sites labellisés Idex ou Isite [voir Arrêté du 24 novembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)].

Les directions d'institut ont ainsi imposé les thématiques de recherche pour un tiers des recrutements de 2018 et elles ont persisté en modifiant les classements des jurys d'admissibilité. Les conséquences de ce pilotage sont multiples et néfastes : cela réduit considérablement le vivier de postulant·e·s, décourage de jeunes chercheur·e·s à poursuivre des travaux de recherche prometteurs et à se présenter au concours. Au final, une telle évolution ne peut que pénaliser la recherche. Les recrutements de chercheur·e·s titulaires sont des « investissements » au long terme qui doivent se faire avant tout sur des critères de qualité scientifique d'un programme de recherche s'intégrant

dans les projets d'un laboratoire.

La section 36, un cas d'école.

En 2017, des déclassements opérés par le jury d'admission au sein de la section 36 (sociologie, droit) avaient provoqué la consternation et une forte mobilisation, alors même que deux autres sections de l'InSHS (sur les neuf que ce dernier compte) avaient également connu des déclassements. Cela faisait beaucoup et, en 36, la remise en cause du partage des prérogatives entre jury d'admissibilité (CoNRS) et jury d'admission (ad hoc) s'était manifestée de manière particulièrement spectaculaire : deux candidats, classés 1ers ex æquo sur la liste d'admissibilité, avaient en effet été supprimés de la liste d'admission (de même qu'avait été supprimé l'ensemble de la liste complémentaire) et seule une candidate initialement retenue en fin de liste d'admissibilité avait été remontée en rang utile pour être lauréate. Au final, donc, entre le jury d'admissibilité du printemps et le jury d'admission du mois de juin, deux candidats classés en rangs utiles avaient été littéralement effacés et un poste avait été perdu.

En 2018, la section a de nouveau classé les deux candidats déclassés en 2017 mais l'un en dernier rang utile (soit en huitième position puisqu'il y avait huit postes de CRCN) et l'autre en premier sur la liste complémentaire. Entre les deux concours, diverses pressions de la direction et un manque de résistance collective à ces pressions ont vraisemblablement conduit à une dispersion des votes en section lors des délibérations du printemps. Ne restait alors plus qu'un candidat sur les deux déclassés de 2017. Mais celui-ci a de nouveau

été déclassé par le jury d'admission, en juin : il a grossi les rangs de la liste complémentaire et c'est la personne qui occupait initialement la 10ème position qui a obtenu le poste.

De toute évidence, la direction avait décidé en amont du concours que, quel que soit le classement établi par la section 36, les deux candidats déclassés en 2017 ne seraient pas admis en 2018. On peine à imaginer ce que signifie pour eux de faire l'objet d'une telle violence institutionnelle, d'un tel acharnement...

Et l'on doit retenir que ces coups de force successifs, qui plongent dans le désespoir des chercheur·e·s précaires soumis·es à une compétition acharnée sur un marché de l'emploi de plus en plus tendu, et qui discréditent le travail des sections du CoNRS, sont un symptôme particulièrement visible d'un accroissement du pilotage du recrutement des chargé·e·s de recherche plus discrètement à l'œuvre dans l'ensemble du CNRS – un pilotage renforcé que revendique explicitement Antoine Petit, son PDG.

Tableau des recrutements CRCN, concours 2018

| Instituts | N° concours | Postes ouverts | Candidats | auditions | Classés admissibilité | Classés admission | |
|--------------|-------------|----------------|-----------|-----------|-----------------------|-------------------|------------------|
| IN2P3 INP | 1/2 | 6 | 164 | 84 | 11 | 11 | 6 postes fléchés |
| | 2/2 | 4 | 200 | 47 | 7 | 6 | |
| | 2/3 | 1 | 50 | 15 | 4 | 2 | Fléché INSMI |
| | 3/2 | 6 | 77 | 40 | 9 | 8 | 1 colorié |
| | 4/3 | 5 | 80 | 33 | 10 | 7 | |
| INS2I | 4/4 | 1 | 33 | 6 | 3 | 2 | fléché |
| | 5/2 | 5 | 120 | 44 | 8 | 7 | 1 colorié |
| | 6/2 | 10 | 119 | 35 | 16 | 20 | 8 coloriés |
| | 6/3 | 1 | 14 | 2 | 0 | 0 | Colorié INSH |
| | 7/2 | 8 | 107 | 39 | 15 | 12 | 6 coloriés |
| INSIS | 7/3 | 1 | 19 | 6 | 4 | 2 | fléché |
| | 7/4 | 1 | 15 | 4 | 1 | 1 | Colorié INSH |
| | 8/2 | 5 | 105 | 49 | 10 | 8 | 1 colorié |
| | 8/3 | 1 | 9 | 1 | 1 | 1 | Fléché INS2I |
| | 9/2 | 5 | 80 | 25 | 7 | 6 | 2 coloriés |
| INC | 10/2 | 8 | 105 | 36 | 10 | 10 | 2 coloriés |
| | 11/2 | 6 | 72 | 35 | 7 | 7 | 1 colorié |
| | 12/2 | 6 | 55 | 44 | 8 | 8 | 1 colorié |
| | 13/2 | 6 | 71 | 37 | 8 | 8 | 2 coloriés |
| | 13/3 | 1 | 7 | 3 | 1 | 1 | fléché |
| INSU | 14/2 | 6 | 55 | 34 | 8 | 8 | 2 coloriés |
| | 15/2 | 8 | 42 | 28 | 9 | 9 | 3 fléchés |
| | 16/2 | 6 | 81 | 46 | 10 | 8 | +1 colorié |
| | 17/2 | 6 | 202 | 62 | 8 | 7 | |
| | 18/2 | 6 | 70 | 30 | 7 | 7 | |
| INSB | 19/3 | 6 | 65 | 41 | 7 | 7 | |
| | 20/2 | 8 | 116 | 39 | 10 | 10 | 1 colorié |
| | 21/2 | 8 | 113 | 36 | 16 | 11 | |
| | 22/2 | 10 | 146 | 46 | 20 | 13 | |
| | 23/2 | 5 | 45 | 37 | 8 | 8 | |
| INEE | 24/2 | 5 | 100 | 24 | 10 | 8 | |
| | 25/2 | 5 | 84 | 32 | 16 | 10 | |
| | 26/2 | 5 | 90 | 31 | 11 | 8 | |
| | 26/3 | 2 | 25 | 5 | 3 | 3 | 2 Fléchés InSHS |
| | 27/2 | 5 | 87 | 25 | 12 | 9 | |
| INEE/INSU | 28/2 | 6 | 98 | 41 | 11 | 10 | |
| | 29/3 | 6 | 118 | 41 | 9 | 9 | |
| | 30/2 | 6 | 84 | 35 | 9 | 6 | |
| | 31/2 | 5 | 108 | 64 | 10 | 10 | |
| | 31/3 | 2 | 49 | 28 | 4 | 4 | 2 coloriés |
| INSHS | 32/2 | 8 | 190 | 88 | 12 | 12 | 4 coloriés |
| | 33/2 | 7 | 181 | 72 | 12 | 12 | 3 coloriés |
| | 34 | 4 | 87 | 35 | 7 | 6 | 1 colorié |
| | 35 | 7 | 237 | 60 | 10 | 9 | 3 coloriés |

| | | | | | | | |
|-------|------|----|-----|----|----|----|--------------|
| | 36 | 8 | 217 | 54 | 14 | 14 | 3 coloriés |
| | 37/2 | 3 | 54 | 27 | 7 | 7 | 1 colorié |
| | 37/3 | 1 | 9 | 2 | 2 | 2 | fléché |
| | 38/2 | 5 | 144 | 65 | 10 | 10 | 3 coloriés |
| | 39/2 | 4 | 115 | 46 | 9 | 8 | 1 colorié |
| | 40/2 | 5 | 207 | 34 | 8 | 7 | 2 coloriés |
| INSMI | 41/2 | 12 | 226 | 56 | 16 | 14 | |
| | 41/3 | 4 | 121 | 21 | 6 | 6 | interactions |
| | 41/4 | 1 | 50 | 6 | 2 | 2 | 1 fléché |
| CID51 | 51/2 | 1 | 37 | 8 | 2 | 2 | INSMI |
| | 51/3 | 4 | 146 | 28 | 7 | 6 | |
| | 51/4 | 2 | 34 | 8 | 4 | 3 | INS2I |
| CID52 | 52/2 | 5 | 155 | 32 | 9 | 8 | 3 coloriés |
| CID53 | 53/2 | 6 | 165 | 39 | 9 | 9 | 4 coloriés |
| CID54 | 54/2 | 3 | 120 | 40 | 7 | 5 | 1 colorié |

Source : liste établie à partir des résultats du concours chercheurs CNRS 2018, consultables sur le site internet du CNRS à chacune de ses étapes.

Les concours comportant des déclassements sont notés en gras. Ne sont pas décomptés, les candidats déclassés ayant été admis à un autre concours CNRS ou étant à notre connaissance démissionnaires.

Hommage à Nicolas CAMPINI

Triste nouvelle

Nicolas CAMPINI nous a quitté dimanche 27 mai des suites d'une insuffisance cardiaque. Nicolas a travaillé toute sa carrière au CNRS, tout d'abord en informatique rue du Maroc puis comme sociologue rue Pouchet. Nicolas avait 88 ans et continuait à militer contre les injustices. Il considérait qu'il fallait se battre en écrivant mais pas seulement : il a été longtemps Président de la CNL dans son quartier.

Nicolas était adhérent depuis le début de sa carrière à la CGT et venait très régulièrement aux réunions. Fidèle au SNTRS CGT jusqu'à ce que ses forces l'abandonnent, il militait ces dernières années dans le groupe de travail des retraités des sections de Paris où il nous avait fait partager son admiration pour Rosa Luxembourg.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et continuons son combat.

Les « EUR » ou "graduate schools" à la française.

Un nouvel outil PIA de sélection de l'"excellence" en enseignement et en recherche orienté contre les organismes de recherche et les UFR des universités.



Le PIA3 (Programme investissement d'avenir) a mis en place dès juin 2016 divers nouveaux appels d'offre dont celui des "écoles universitaires de recherche" (EUR). L'argumentaire développé à l'époque par le gouvernement Hollande/Valls indiquait explicitement qu'il s'agissait de créer des "graduate schools" à la française. L'AO lancé en pratique au printemps 2017 a conduit à la sélection de 29 projets, une distribution où les IDEX consolidés se taillent la part du lion.

Avant de regarder plus en détail ce qui se joue avec ces EUR, disons deux mots de ces fameuses "graduate schools" caractéristiques des systèmes universitaires anglo-saxons. Ces écoles regroupent après la licence des étudiants de masters et de doctorats et les enseignants et chercheurs qui les encadrent. Un haut degré d'intégration enseignement/recherche les caractérise par opposition à l'enseignement dispensé dans le premier cycle, qualifié "d'undergraduate". La notion d'excellence de ces formations serait donc très liée au lien avec la recherche beaucoup moins marqué dans le premier cycle.

L'AO EUR met en avant cette nécessité de renforcer le lien enseignement/recherche. Les candidatures des universités doivent associer les organismes de recherche si des UMR sont dans le périmètre envisagé. Des universités comme celles de Strasbourg - qui a décroché 4 EUR lors du premier appel d'offre- justifient la course en avant vers ces EUR ou "graduate schools" par le fait de répondre à la critique qui leur a été faite par l'HCRES d'une faiblesse du lien enseignement recherche.

Mais cette valorisation du lien enseignement recherche pour justifier les EUR n'a-t-elle pas de quoi étonner? En effet selon le code de l'éducation c'est l'ensemble de l'enseignement

universitaire qui devrait être caractérisé par ce lien. C'est ainsi que l'article L123-2 stipule que « le service public de l'enseignement supérieur contribue [...] au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ». Ce lien est toujours, selon la loi, supposé s'exercer au sein des UFR par leur lien avec les divers laboratoires de leurs périmètres disciplinaires.

En réalité ce lien est déjà fragilisé en licence, où on assiste à une véritable "seconдарisation" de l'enseignement universitaire depuis plusieurs années, encouragée par les diverses réformes et le manque d'enseignants-chercheurs.

Cette "valorisation" de certains masters par leur sélection au titre des EUR laisse craindre une dévalorisation des autres masters et mêmes écoles doctorales. D'autant que les EUR seront des écoles élitistes fixant leurs propres conditions d'accès aux étudiants. Ce mécanisme procède d'une spécialisation renforcée des sites et d'une concentration ciblée de moyens décidée par les dirigeants libéraux de l'Europe et du pays au travers du "jury" de l'appel d'offre. La spécialisation intelligente des régions est pour le capital la clef de la "valorisation" des découvertes scientifiques par le profit qu'il pourra en tirer. Elle laisse en seconde zone le reste de l'enseignement universitaire d'un site ou les sites entiers non retenus par l'appel d'offre.

Dans le même temps les organismes de recherche sont étroitement associés aux demandes d'EUR en s'engageant à fournir des moyens à ces entités, en particulier du temps d'enseignement de leurs chercheurs statutaires. L'AO stipule en effet "[Les EUR devront ...] valoriser le travail en commun des univer-

sitaires et des chercheurs. Ces derniers pourront voir leur implication dans les formations reconnues, en concertation avec les organismes. Les projets soumis expliciteront les modalités de cette reconnaissance." Au passage on notera que les dérogations au code de l'éducation envisagées par le pouvoir et les autres injonctions des jury IDEX pour soumettre les recrutements et budgets des établissements au bon vouloir de la direction de sur-ensembles tels que PSL ou Saclay pourraient faciliter ce travail d'intégration des sites labellisés incluant universités, écoles et organismes. Comme pour le reste des financements PIA les sommes mises en jeu peuvent paraître modestes ; mais elles sont essentielles pour que les chercheurs puissent mener des recherches dans de bonnes conditions, compte tenu de l'indigence des crédits récurrents par ailleurs. Les crédits des EUR sont aujourd'hui amenés à compléter les crédits des Labex sélectionnés en 2011. Mais dès 2020 les Labex en tant que tels n'existeront plus même si le volume de leur financement gagé sur des ressources en capital attribué aux meilleurs "IDEX" perdurera dans certains cas. Ceci amène certains sites universitaires (Strasbourg, Aix Marseille, Bordeaux) à s'interroger sur les moyens d'étendre le système des EUR/Graduate schools à l'ensemble de leur périmètre d'excellence avec ou sans appel d'offre national, comme les y invite d'ailleurs le texte de l'appel d'offre lui-même.

Pour les dirigeants des organismes de recherche, l'heure est à la concentration des moyens matériels et humains sur un plus petit nombre d'UMR et la politique de site devient un élément majeur de leur stratégie. On peut craindre donc un abandon pur et simple de nombreux laboratoires hors "graduate schools". Cette concentration ira d'autant plus vite que la chute des effectifs permanents se poursuivra. Le projet du président du CNRS de sacrifier des emplois de chercheurs permanents au CNRS pour embaucher plus de doctorants sur crédit d'état ne va faire qu'aggraver ce mouvement si les personnels n'y mettent pas le holà. Car déjà l'on parle d'un nouvel appel d'offres EUR dont la publication serait imminente...

François Bonnarel

Après la présidence d'Antoine Petit, Quel bilan et quelles perspectives pour l'Inria ?

Antoine Petit a quitté l'Inria pour la présidence du CNRS. Suite à ce changement, Christine de la section Inria du SNTRS-CGT partage avec nous son analyse des années Petit et ses réflexions pour la nouvelle période qui s'ouvre maintenant.



L'élément le plus structurant de sa mandature est certainement la signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2015-2019.

Rappelons que les élus au comité technique ainsi qu'au conseil d'administration ont voté contre ce COP, notamment en raison de ses conséquences désastreuses prévisibles sur les personnels des fonctions support.

Après une période de croissance, l'institut a connu une stagnation avant d'entrer dans une phase de régression de ses effectifs. En effet, le budget alloué n'étant pas à la hauteur, la réduction en a pris acte et a prévu de réduire de 60 à 80 postes l'effectif des fonctions support, prétendument pour maintenir voire renforcer l'emploi scientifique. Pour atteindre cet objectif inscrit dans le COP, une vague sans précédent de réorganisations et de mutualisations a eu lieu, lancées simultanément avec un calendrier de mise en œuvre très court, afin de rendre tout retour en arrière impossible.

Ces réorganisations se sont appuyées sur les préconisations d'un cabinet de conseil choisi par la direction et grassement rémunéré. Malgré les demandes répétées des élus et représentants syndicaux dans diverses instances, Antoine Petit s'est toujours refusé à rendre public le rapport de ce cabinet. Sa crispation sur ce thème semble révélatrice. Celui qui a l'information a le pouvoir : obtenir l'information et la faire circuler le plus librement et largement possible est pour nous un enjeu crucial, préalable à toute lutte. Nous avons donc connu là un échec cuisant. Nous avons cependant sans relâche tenu à mettre la direction face à ses responsabilités, par nos avis votés au CNHSCT, nos déclarations en comité technique et au conseil d'administration. Après le règne de la « com » sous la

mandature de Michel Cosnard, nous avons vu avec Antoine Petit monter l'influence des cabinets de conseil, que ce soit pour lancer les projets délétères, ou pour pallier les effets de ces mêmes projets : accompagnement, gestion du temps, management, coaching individuel ou collectif, bilan de compétences, distanciation...

Les efforts exigés des personnels d'appui ont eu pour conséquence un clivage plus marqué entre les scientifiques et les non-scientifiques. Les deux mesures du baromètre social effectuées dans la période montrent que les scientifiques sont globalement satisfaits, les lignes métier réorganisées étant en souffrance. Le malaise général a entraîné une spirale de départs, au-delà du nombre de postes prévu dans le COP. Ce sont à la fois des personnes embauchées récemment qui ne s'attachent pas à l'institut et partent dès qu'une occasion favorable se présente, et des agents plus anciens qui ne reconnaissent plus l'organisme qu'ils ont apprécié et ne trouvent plus dans leur travail l'intérêt et la motivation nécessaires.

La qualité des conditions de travail s'en ressent.

L'attractivité en baisse touche aussi les scientifiques : baisse significative des candidatures aux concours chercheurs.



Un autre projet emblématique d'Antoine Petit a été le déménagement du centre de recherche de Rocquencourt vers Paris.

Il a mis un point d'honneur à faire aboutir ce projet lancé lorsqu'il était directeur du centre. Cette décision symbolique de couper l'institut de ses racines historiques a aussi mis la pression sur les personnels les plus anciens et accéléré leur départ...

En vue d'atténuer l'impact des réorganisations et du déménagement sur le personnel, des mesures ont été mises en place, la plus marquante étant sans doute le télétravail, aspiration des personnels et soupape indispensable pour celles et ceux dont le temps de trajet avait explosé. Nous avons négocié et approuvé ce dispositif, tout en ayant conscience des risques potentiels sur le collectif et les conditions de vie au travail.

Globalement, la stratégie immobilière de l'institut a pris un poids considérable du point de vue budgétaire. C'est loin d'être fini : les projets de déménagement du siège à Saclay, du centre de Paris vers un autre bâtiment dans Paris et du centre de Grenoble du site de Montbonnot vers le campus universitaire, sans oublier la restructuration nécessaire du site de Sophia Antipolis, vont continuer de peser sur les budgets... et d'assécher le fonds de roulement.

N'oublions pas d'autres projets lancés par Antoine Petit dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.

Comme précédemment pour la plateforme de MOOC FUN, la direction a répondu à la demande d'un ministère de tutelle pour prendre en charge la mise en place de la plateforme TransAlgo, dédiée à la transparence des algorithmes. Or, si le sujet fait bien partie des domaines de recherche de l'institut, la réalisation technique d'une telle plateforme (d'ailleurs largement sous-traitée) n'entre en rien dans ses missions. L'Inria ne devrait pas répondre positivement à ce type de sollicitations : il n'est pas une sorte de SSII au service des ministères.

Pour renforcer la partie de ses missions dédiée au transfert, l'Inria a investi dans Station F, l'incubateur de start-up porté par Xavier Niel, ou plus précisément dans la société chargée de sa gestion, via sa filiale Inria Participation, avec un montage financier assez complexe. Si nous sommes favorables à la diffusion des résultats de la recherche dans l'industrie et à la création d'emploi dans les entreprises innovantes, nous avons dénoncé cette opération qui fait de l'Inria une sorte d'agence de financement, sans oublier la coupe supplémentaire dans son fonds de roulement.



Dernier projet qui risque d'avoir un impact fort : la création de la Fondation Inria. Son lancement est encore récent, mais nous constatons plusieurs dysfonctionnements. Ainsi, des agents Inria travaillent pour la fondation sans mise à disposition. De même, les actions de communication sont menées par l'Inria et financées sur budget Inria... Inversement, la fondation est utilisée pour financer des chaires Inria, dont les bénéficiaires travaillent dans des équipes de recherche de l'institut et aucunement pour la fondation. Alors que la fondation encaisse les subventions annuelles prévues, elle a démarré avec retard l'embauche d'ingénieurs en CDI.

Il semble paradoxal que l'Inria ait un budget déficitaire tandis que la fondation accumule un pactole. Clarifier et faire respecter le périmètre de la fondation sera nécessaire.

Rappelons l'épisode anecdotique de la campagne électorale où Antoine Petit a interrompu ses vacances pour venir accueillir Emmanuel Macron au centre Inria de Grenoble. L'occasion d'un discours où le candidat a montré les limites de sa

maîtrise du sujet de la recherche !

Les bonnes relations d'Antoine Petit avec l'exécutif ont eu un effet bénéfique sur sa carrière : il a quitté l'Inria avant la fin de son mandat pour prendre la tête du CNRS.

Alors que nombre de projets sont aujourd'hui au milieu du gué, le nouveau PDG doit gérer cet héritage.

Comment va-t-il le faire ?

En matière de restructurations, les engagements pris nous font craindre la poursuite des projets, selon un biais comportemental appelé « erreur des coûts irrécupérables », avec peut-être quelques inflexions pour limiter la catastrophe.

Concernant la stratégie, malgré les discours rassurants et de premières mesures qui réaffirment le caractère prépondérant de la recherche, nous ne sommes pas pleinement confiants.

La nouvelle mission de coordination dans le domaine de l'intelligence artificielle confiée par le gouvernement à l'Inria risque de détourner une partie des moyens de ses missions de recherche, même si la subvention spécifique annoncée devient effective.

Nous devons continuer à être vigilants, d'autant que le contexte général des politiques publiques, avec CAP 2022, se dégrade encore...

Christine Leininger, secrétaire de la section Inria du SNTRS-CGT.



Convention CNRS-Direction du renseignement militaire : et l'indépendance de la recherche alors ?

Un partenaire assez encombrant, qui inquiète les chercheurs et pose de nombreuses questions quant aux limites (poreuses ?) entre recherche scientifique et « expertise ». Le seul point commun entre recherche et renseignement est... leur lettre initiale.



Le 30 mai dernier, une convention entre le CNRS et la direction du renseignement militaire (DRM) a été signée. Présentée comme une prolongation de « l'appel attentats-recherche » de 2015 et comme une occasion pour la recherche publique d'apporter sa contribution à « une autre institution publique », cette convention a été vue par de nombreux collègues comme une subordination de la recherche à des intérêts militaires, un mélange de genres entre recherche scientifique et expertise, voire une focalisation sur le sécuritaire au détriment d'autres angles de vue nécessaires à l'étude des sujets sensibles tels que la guerre ou la violence.

Le SNTRS-CGT s'interroge sur la pertinence d'un tel partenariat, qui introduirait des biais contestables dans les méthodes et analyses scientifiques, romprait le lien de confiance indispensable pour mener des enquêtes en sciences sociales, ou compromettrait des opérations de sauvetage du patrimoine (écrit, oral ou bâti) dans des contrées « à risque », menées avec les scientifiques ou les populations locales.

Le « terrain » devient prépondérant en sciences sociales comme dans certains domaines des sciences humaines (linguistique, archéologie...) comment distinguera-t-on, sur le « terrain », un chercheur d'un informateur potentiel ?

Quel impact sur la qualité des données recueillies, lorsque les enquêtés auront le sentiment d'être instrumentalisés ?

Quelles conséquences sur la coopération avec les chercheurs locaux travaillant dans des programmes CNRS ?

Ces derniers ne seront-ils pas perçus comme des complices du renseignement militaire ? Des expériences récentes, comme le déménagement de l'IFPO de Damas à Beyrouth, montrent combien il est difficile de protéger le personnel resté sur place après le départ des chercheurs CNRS. Dans un autre domaine, Lafarge, mis en examen pour complicité avec les terroristes en Syrie, a exposé à la vindicte de « l'État islamique » ses salariés locaux, après le rapatriement des expatriés. Est-ce le prix à payer pour que les programmes du CNRS reçoivent les financements conséquents promis par ce partenariat ?

La Direction du CNRS, tout à son enthousiasme de pouvoir organiser « des petits ateliers » où les chercheurs formeront les agents du renseignement (!), ne semble pas se préoccuper de tels détails. Quel prestige pour le CNRS d'aider la DRM à distinguer les véritables « innovations technologiques » (offertes par les industriels privés de la sécurité, dont les dérives sont connues) des gadgets sécuritaires !

À un moment où la pression des appels à projets introduit une bureaucratie folle dans le travail scientifique et assomme les personnels administratifs, les appels à projet de la DRM accentueront l'asservissement de la recherche à des intérêts qui ne sont pas les siens. Les financements seront alléchants, et en période d'austérité budgétaire la tentation sera grande : accepter l'argent (et les très importantes contraintes, équivalents au désastreux « secret des affaires ») ou préférer son indépendance au risque de

renoncer à certaines recherches ? La Direction a cru bon de préciser, comme pour anticiper les critiques, que « la recherche ne fera pas du renseignement ». Elle semble balayer d'un revers de la main les aspects douteux de telles connivences qui ont fait l'objet récemment d'un colloque intitulé « Terrains et chercheurs sous surveillance : (auto)contrôle, (auto) censure et mise en administration des sciences sociales » (Sciences-Po Aix-en-Provence, 17-18.05).

Nous n'avons pas oublié l'affaire Vincent Geisser, ce collègue traîné devant la commission de discipline du CNRS en 2009 sous prétexte de critique contre le fonctionnaire sécurité défense : il a fallu aller jusqu'à la ministre pour faire reculer la direction de l'époque. Nous n'avons pas oublié non plus le tollé qu'avait soulevé la volonté de la direction d'étendre les ZRR (zones à régime restrictif) en 2014-2015 : préjudiciables au progrès de la recherche et aux coopérations internationales, introduisant un climat de suspicion envers les personnels, les ZRR n'étaient pas une « protection » contre l'espionnage, mais un vaste projet de surveillance dénoncé par le SNTRS-CGT et d'autres syndicats. Il a fallu encore une fois aller jusqu'au ministère pour obtenir l'annulation de cette mesure aberrante. Aujourd'hui, en poursuivant les mêmes desseins,

notre direction veut une science ancillaire : la liberté importe peu devant la perspective de faire des chercheurs des sous-traitants du militaire.

Les SHS sont particulièrement concernées, non seulement les sciences sociales d'où émanent les premières réactions (articles de presse, pétition, rendez-vous urgent à l'INSHS le 2

juillet) : les études aréales, « plus-value » des sciences humaines et « priorité scientifique » de l'INSHS, sont aussi citées en exemple dans la présentation du partenariat par la direction. Or c'est là où le besoin d'avoir les mains libres est criant, si toutefois le CNRS veut continuer à développer ce domaine qui apporte beaucoup, notamment par son interdisciplinarité.

Un exemple : obtenir l'accord des ayants-droits locaux (sans les léser) pour l'inventaire, le catalogage, la conservation et la numérisation de fonds de manuscrits rares, bijoux du patrimoine de l'humanité, nécessite un doigté et une parfaite connaissance des communautés. Imagine-t-on ces communautés accorder leur confiance à des chercheurs suspectés d'être des agents du renseignement, d'autant plus qu'il s'agit parfois de minorités en conflit avec les autorités de leur propre pays ? Combien de recherches prometteuses sacrifiées ? Combien de fonds tombés entre les mains de fanatiques et à jamais détruits ?

Le SNTRS-CGT ne minimise ni la protection des agents en mission, ni celle des données et produits de la recherche publique. Au contraire, étant profondément attachés à une recherche scientifique qui irrigue toute la société, qui contribue à élever le ni-

veau de la population mondiale dans son ensemble et qui circule librement, nous pensons qu'il faut absolument distinguer recherche et « aide aux décideurs » : la science n'est pas un « auxiliaire » du politique et du militaire, qu'elle peut certes éclairer, mais en gardant sa place. Si nous avons souvent interpellé la direction sur le libre accès face à la prédation des grands éditeurs capitalistes, c'est que selon nous la liberté non seulement ne nuit pas à la sécurité, mais contribue à son amélioration.

La convention CNRS-DRM accroîtra la judiciarisation et le pilotage sécuritaire de la recherche.

Elle risque de conduire des chercheurs à l'autocensure ou à des enquêtes clandestines qui les mettront en danger, tout comme les collègues et aides locaux.

Nous avons souvent entendu la Direction dire que les SHS doivent fournir des analyses aux politiques. Elle citait en exemple les demandes insistantes d'études sur l'islam suite aux

attentats de 2015. Or de tels travaux étaient menés depuis longtemps dans de nombreux laboratoires. Mais un « décideur » moderne ne s'embarrasse pas de recherche qui ne brille pas par sa médiatisation, mais par sa qualité.

Nous avons aussi entendu le précédent président du CNRS se plaindre que le programme « attentats-recherche » n'était pas exploité à bon escient à cause de la tristement célèbre affirmation péremptoire d'un premier ministre : « expliquer, c'est vouloir excuser ». Traiter par le mépris les scientifiques est une constante chez de nombreux membres de la classe politique dominante, relayée par les médias aux mains d'intérêts privés.

La recherche n'a pas pour mission d'être un « fournisseur » de décideurs qui ne lui reconnaissent par ailleurs pas d'autre valeur que la création de jeunes pousses pour la start-up nation macronienne. La convention CNRS-DRM éloignera encore plus la recherche publique de ses missions.

Le SNTRS-CGT s'associe aux protestations des collègues et appelle la direction à revoir sa position quant à la coopération pernicieuse entre recherche et renseignement militaire.

Dina Bacalexi



Pour combattre la mélancolie des lendemains qui déchantent : LUTTER



Baisser toujours plus le « coût du travail » c'est la politique des gouvernements qui se suivent et se ressemblent depuis 1982, Macron n'y déroge pas. Le budget 2019 est construit pour le développement du profit comme l'exige le patronat. Vous allez me dire on le sait déjà, alors que peut « attendre » de ce gouvernement, l'intersyndicale qui appelle à une manifestation nationale le 9 octobre 2018?

Au menu du budget 2019, le constat est facile : transformation du CICE en baisses de cotisations des entreprises, baisse de leurs impôts de 33 à 25% en 2022, exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires en 2019 pour le public comme le privé, désindexation des pensions de retraite sur les prix, réforme de l'assurance chômage avec dégressivité des indemnités, mise en cause des indemnités pour arrêt de maladie. En préparation, la suppression des seuils sociaux pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Les salaires au niveau du SMIC verront leurs charges baisser jusqu'à 10 points, pour les salaires compris entre 1,6 et 2,5 SMIC, le nouveau dispositif prévoit une réduction des cotisations de 6 points (7 avec le CICE pour les salaires jusqu'à 2,5 SMIC). Cette mesure va coûter entre 20 et 25 milliards d'euros supplémentaires aux comptes publics. Cette politique vise à supprimer, comme toute exonération de cotisations, une part du financement de la Sécurité sociale et de ses protections. C'est le financement de toute la protection sociale qui est attaqué.

En 2017 (Hollande et Macron !!), les allègements de cotisations patronales

et le CICE représentaient 51,9 milliards d'euros, un chiffre supérieur à l'argent public investi dans l'école cette année-là. L'année 2019 sera extrêmement profitable aux entreprises, qui bénéficieront en simultané des créances du CICE et de la baisse des cotisations patronales. Ces milliards iront gonfler les profits des entreprises, c'est-à-dire les dividendes des actionnaires et autres fonds de pension alors qu'ils devraient normalement financer la Sécurité Sociale. Dans un pays où les montants de distribution de dividendes battent couramment des records !!!!

Cette politique est très cohérente, c'est du capitalisme pur et dur : Supprimer nos acquis pour les transformer en profits supplémentaires pour les entreprises. Qu'allons-nous partager ? Les profits ? Mais le MEDEF en réclame toujours plus. Les universités d'été du Medef continuent à marteler les revendications patronales à nos gouvernants complètement empathiques : Il veut une exonération totale des cotisations sociales, une baisse de la fiscalité, une flexibilité accrue du travail, l'ouverture des magasins dimanche etc.... certains envisagent de supprimer les congés d'été

Le rapport de force est actuellement en notre défaveur mais cela n'a pas toujours été. La CGT a été le fer de lance des luttes sociales dans des temps beaucoup plus difficiles. C'est à l'action syndicaliste qu'il appartient d'avoir raison des exigences patronales (Lucie Baud ouvrière des soieries de Vizille 1908). Lutter jour après jour avec ceux qui veulent aussi lutter voilà comment on inversera la balance. Partage des richesses : j'en reste coi pour être polie.... Le patronat ne veut rien donner sans qu'on lui arrache et veut tout reprendre dès qu'il peut. Et actuellement le peut. C'est sa nature : faire plus de profits en faisant danser les millions que d'autres gagnent pour eux ; nos intérêts sont opposés. L'exploitation capitaliste ne s'écroulera que si on s'y oppose. Sinon qu'est ce qui justifie l'existence de la CGT ? Des confédérations il y en a autant qu'on veut.... Des plus réformistes aux plus accompagnatrices.

Pour cela, je milite pour que la CGT développe ses propres revendications sociales, économiques, culturelles..., sa propre stratégie de lutte avec ses syndicats et qu'elle se batte pour les mettre en œuvre avec les forces qui auront en commun cette culture de lutte. C'est dur, cela demande de la réflexion de chacun de nous au-delà des mots d'ordre ou des slogans ou la novlangue syndicaliste. Nous ne pouvons continuer à appeler à des manifestations qui répondent uniquement à une stratégie d'unité d'appareils confédéraux alors que certains d'entre eux freinent des quatre fers pour éviter toute convergence de luttes et tenter d'élever justement le rapport de forces en faveur des salariés. Cette stratégie ne fonctionne pas et elle nous fait désertier notre terrain historique de luttes, elle amène à la dispersion des mobilisations entre les professions.

Alors que faire ? A mon sens, la CGT devrait, appeler à une mobilisation interprofessionnelle (grève, actions au plus près des salariés,...?) sur la défense et le développement des garanties collectives dans le travail, la santé, etc... en s'appuyant sur les secteurs structurants de l'économie. Dans le cas contraire, nous resterons dans le cadre restreint de nos professions pour construire nos mobilisations et nous nous contentons de limiter la casse là où nous avons des forces militantes.

Pour aider à cette convergence et trouver les formes d'action idoines, le SNTRS-CGT devrait engager des discussions avec les autres fédérations de la CGT qui ont dans leur champ syndical les activités recherche et développement (R&D) d'entreprises. Je pense que le redressement industriel nécessite le développement de la recherche publique et un développement très important de la R&D réalisée par le secteur industriel. Pour cela, l'État devrait se donner les moyens d'impulser une politique industrielle notamment par la mise en œuvre de grands projets, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la santé, des transports.

Lise Caron

Grèce : Solidarité avec les luttes du peuple grec !



Dans la rubrique internationale du BRS N° 498, un article : « Grèce et le droit de grève » développe notamment le rôle de l'UE dans les atteintes du droit de grève dans ce pays. Or, et c'est l'objet de cette tribune, la coalition Syriza Anel (Anel est une formation d'extrême droite) porte également une responsabilité dans ces atteintes. Cet éclairage demande que l'on revienne sur l'histoire récente.

La Grèce, depuis huit ans, sous contrôle de ses créanciers de l'Union Européenne et du FMI est sortie officiellement cette semaine de la tutelle de ses créanciers.

Elle peut à nouveau emprunter sur les marchés financiers. L'UE et le FMI ont salué cette situation comme un « succès » tout en réaffirmant la poursuite de leur surveillance sur les mesures législatives et réglementaires permettant au grand capital monopoliste de mieux exploiter et plus librement les richesses du pays.

A cette occasion, les médias se sont longuement exprimés en faisant observer que si la Grèce est sortie de tutelle, elle en a et surtout son peuple payé le prix fort, sans que les fondamentaux qui y ont conduit aient été modifiés.

Pour maintenir la domination de l'Euro au service des États les plus

puissants de l'UE et en particulier l'Allemagne, l'UE a imposé, avec la complicité active du gouvernement Syriza-Anel, une opération de dévaluation interne massive qui a consisté à voter seize plans de mesures pour transformer l'État et purger les revenus des travailleurs grecs.

En huit ans, les ménages ont perdu un tiers de leur revenu disponible et le pays un quart de sa richesse. Des milliers d'entreprises ont fermé leurs portes et des centaines de milliers de grecs, surtout des jeunes se sont exilés.

Les retraités n'ont pas été épargnés avec une baisse massive de leurs pensions et une augmentation considérable des produits de base due en particulier à une hausse de la TVA et une hausse des impôts. Les services publics ont été massacrés, les récents incendies meurtriers en sont une démonstration tragique, le service de santé est en déshérence et les hôpitaux manquent de tout. Les inégalités ont explosé et le chômage touche près d'un tiers de la population.

Si au total 280 milliards d'Euros ont été versés à la Grèce pour lui permettre de rembourser ses emprunts, cette masse financière n'est pas perdue pour le grand capital,

Elle constitue un nouveau fardeau pour le peuple grec et un grand objet de spéculation pour le capital financier.

Au total, le niveau de la dette grecque, soit disant à l'origine de la crise, loin de diminuer ce situe aujourd'hui à 180 % de son produit intérieur brut et constitue un obstacle à la croissance du pays qui va devoir continuer à consacrer une part énorme de sa richesse à son remboursement, créant les conditions d'une nouvelle crise.

Du coup, les dirigeants grecs avec Tsipras à la tête de la coalition Syriza-Anel promettent une nou-

velle saignée avec en particulier, une nouvelle baisse des pensions en 2019 et diminution du seuil de l'imposition sont à l'ordre du jour.

Face à ce désastre social, les luttes ne manquent pas. La résistance est le fait de larges couches de la population. Les ouvriers, les chômeurs, les familles dépossédées de leur logement qui sont revendus aux banques à vil prix, les petits paysans et artisans, les jeunes manifestent. Pour briser ces résistances, le gouvernement Syriza-Anel vote des mesures contre le droit de grève qui réjouissent les dirigeants de l'UE.

La coalition au pouvoir est l'expression des forces du grand capital grec, comme elle est la mandataire du grand capital monopoliste en Europe. Éluë sur un discours de « gauche » elle a vite montré son vrai visage celui d'une roue de secours à « gauche » du grand capital et nous pouvons parier qu'une fois son sale boulot accompli elle cédera sa place à une autre coalition prête à aller plus loin.

Michel Gruselle
section de Jussieu



La minute culturelle : la « paix sociale » n'existe pas

Même une pacifiste convaincue comme l'auteur de ces lignes peut recommander vivement un film intitulé *En guerre*. « Film social » dans la tradition française afférente, présenté dans Ensemble et plébiscité par les militants CGT, ce film inspiré de la réalité mais qui ne relate pas des faits réels est devenu un symbole de la lutte des classes qu'on nous disait périmée, dépassée par le « dialogue » social, terme politiquement correct qui est dans toutes les bouches mais dont personne ne connaît la signification exacte.

En guerre est l'histoire, hélas banale, des Industries Perrin à Agen (pure fiction) qui ferment sous prétexte que le marché mondialisé rendrait intenable la poursuite de l'activité (dure réalité) ; l'histoire de plus de mille vies, des pions dans l'échiquier des actionnaires ; l'histoire des travailleurs et travailleuses qui refusent ce rôle et savent qu'ils et elles ne sont pas « dans le même bateau » que le patron qui tente de justifier l'injustifiable. C'est l'histoire d'une « guerre » qui se joue avec de véritables conflits violents, lorsque les grévistes affrontent la police, (trop) longue séquence dont le symbolisme secoue le spectateur : celles et ceux qui poussent sont la majorité (ou « les 99% »), mais les murailles qui protègent les 1% détenteurs des pouvoirs et des richesses sont trop épaisses pour céder à la force des milliers de bras ou pour s'écrouler sous les trompettes de Jéricho des milliers de voix.

En guerre est l'histoire d'un collectif qui (se) monte, non tant, comme il a été dit, sous l'aura d'un leader syndical charismatique, merveilleusement joué par Vincent Lindon, mais sous l'effort conjugué de nombreuses personnes qui ont compris le sens du mot « capitalisme » sans même connaître les théories marxistes. Le réalisateur s'est basé sur le jeu remarquable des amateurs (certains jouent leur vrai rôle dans la vie, comme l'avocate des travailleurs) pour rendre visible cette dynamique. Stéphane Brizé, très remarqué lors de la sortie de *La loi du marché*, suscite chez le spectateur la complicité, non la compassion : on suit la montée de la violence entre les

deux classes ; on désespère de la pusillanimité des politiques, qui veulent être les intermédiaires (reniflant l'explosion imminente) sans faire preuve d'aucune autorité ; on ne s'étonne pas du traitement médiatique focalisé sur le spectaculaire et le scandaleux, occultant les revendications ; on se tient en haleine comme dans un vrai thriller.

Cinéma « engagé » ? La tradition française de la « littérature engagée » a été trop controversée pour recommencer la dispute. Plutôt cinéma qui montre la vie sans l'édulcorer ni l'idéaliser. Comme le 7e art est un art tout court, grand cinéma qui ne donne pas de « leçon », mais redonne à l'art ses lettres de noblesse sociale.

Le réalisateur aime son personnage principal, dont il montre la complexité et la grandeur du combat mené. Il aime aussi tous les autres personnages, y compris les patrons qui semblent désemparés, êtres faibles sans volonté ni convictions plutôt que salauds assoiffés de sang. Cependant, ce n'est pas pour cela que le capitalisme apparaît moins briseur de vies : face à la faiblesse des patrons ou la pusillanimité des politiques, la guerre est menée par d'authentiques êtres humains, pétris de contradictions. C'est là où Stéphane Brizé a été critiqué, comme il le mentionne dans une mini-interview à l'occasion de la projection de son film à la fête de l'Humanité : montrer les divisions syndicales qui ont conduit certains à accepter l'indemnisation (conséquence) pour continuer leur vie ailleurs au lieu de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire ou l'anéantissement final, n'a peut-être pas été du goût de tout le monde, car les syndicats ne sont pas montrés sous leur meilleur jour. Le réalisateur dit ne pas

vouloir cacher ce qui existe dans la réalité : n'est-ce pas une occasion pour nous, syndicalistes, d'y réfléchir avec l'intention d'y remédier ? N'est-ce pas un moyen de nous interpeller sur la façon dont nous tenons compte des contradictions inhérentes aux femmes et aux hommes qui adhèrent à nos valeurs et prennent part à l'action ? Stéphane Brizé aurait « préféré montrer son film au MEDEF et engager la discussion avec les patrons, sauf qu'ils ne [l']invitent pas ». Ce n'est pas une hérésie : que connaissent du monde du travail ceux qui sont censés présider à ses destinées ? *L'usine de rien*, film portugais de Pedro Pinho (décembre 2017), met en scène l'effort des travailleurs pour faire remarquer leur usine quand ils en sont devenus maîtres en chassant les patrons exploités. À la CGT nous disons que les travailleurs sont « les experts » qui connaissent le mieux leur monde. Mais face au marché capitaliste (dans lequel nous vivons et dont nous voulons nous débarrasser), comment s'y prendre pour éviter l'anéantissement ou la compromission ?

En guerre se termine sur un humain devenu littéralement flamme, comme il a su enflammer la lutte. Une impasse ? À l'occasion de la première commémoration des luttes menées en Grèce contre la dictature des colonels par les étudiants de l'École Polytechnique d'Athènes, un journaliste avait dit : « chaque génération a quelque chose qui la brûle, qui la réduit en cendres ; malheur à ceux qui vivent entre deux feux ». Le feu de la fin d'*En guerre* réduit en cendres un humain, mais la flamme devient lumière et éclaire le chemin des luttes pour l'humanité.

Dina Bacalex



L'apocalypse climatique n'est toujours pas là, mais l'austérité elle, est bien là !

Les données sur l'évolution des climats terrestres ne sont pas si claires que ce veut bien nous dire l'appel « Libérons l'investissement vert » signé en septembre dernier par des dirigeants de la CGT dont son secrétaire général. La climatologie est une science récente qui s'est développée après la seconde guerre mondiale. Depuis le début du XXIème siècle, les instituts spécialisés parlent de « pause » et même le président du GIEC¹ parle de « hiatus » dans la hausse des températures à la surface du globe

Judith Curry, climatologue réputée, professeur à l'École des sciences de la terre et de l'atmosphère au Georgia Tech d'Atlanta a démissionné de tous ses postes universitaires en 2017. Elle met en doute le dogme du GIEC sur le réchauffement de la planète dû à l'activité humaine, elle a explicité les raisons de sa démission « *La recherche et les autres activités ne sont reconnues que si leurs conclusions vont toujours dans le sens approuvé par l'establishment académique politisé qui chapeaute le financement, la capacité à être publié, les nominations à des postes prestigieux...* ». Elle n'est pas la seule scientifique à s'opposer au diktat du GIEC. Qu'en sera-t-il du climat et de la température de la fin du siècle ? Fera-t-il plus chaud ou plus froid ? NOUS L'IGNORONS! Le danger de la science comme de la religion est de faire d'une théorie une grille de lecture unique et imposée.

Pourtant, le GIEC a subi bien des avatars notamment en 2010 où plusieurs scientifiques et ex-experts du GIEC ont démissionné pour exprimer leurs désaccords. Grâce à la puissance des lobbies et forces politiques qui l'ont créé le GIEC reste toujours aussi influent sur la scène internationale alors qu'il est convaincu de mensonges, d'erreurs et de manipulations. Pour n'en citer que quelques-unes : désinformation sur les glaciers de l'Himalaya, fausse

courbe sur le réchauffement depuis la période industrielle, courriel de ses dirigeants indiquant vouloir « ruser » avec des données scientifiques, mauvais archivage et perte de données, intimidation de « dissidents ». Force est de constater que parmi les « climato-sceptiques » comme parmi les « climato-croyants » certains ont des intérêts politiques et financiers aussi peu honnêtes les uns des autres. On assiste là aux affrontements impitoyables des industriels du pétrole, de l'industrie nucléaire et des industries liées aux énergies renouvelables, tous ceux-là servis par les gouvernements (G7) qui gèrent le GIEC. Revenons à l'appel signé par des dirigeants de la CGT.

Laisser sous-entendre que les populations seraient les responsables d'une « catastrophe écologique globale » (l'apocalypse ?) et leur demander de faire preuve de résilience (pénitence ?) c'est scandaleux. Pour survivre, il faudrait respecter « les limites planétaires ». De qui et de quoi parlez-vous exactement ? Est-ce-à-dire que si tous les humains mangent correctement, voyagent, s'éduquent, communiquent, se soignent au standard des connaissances et des technologies acquises par l'humanité, il ne serait pas possible de préserver l'Eden sur lequel nous vivons ? Nous assistons à un véritable tour de magie. Est escamotée la responsabilité de ceux qui ont les commandes de l'économie mondiale et dégradent nos conditions de vie. Ils sont au-dessus de la mêlée. Depuis 2010, la richesse de « l'élite économique mondiale » n'a cessé de croître à un rythme annuel moyen de 13%. Les 1% les plus fortunés ont récolté 82% de la richesse produite en 2017. Qui tient les rênes, qui s'engraisse et aux dépens de qui ?

Les signataires demandent à l'État un surcroît d'investissement public entre de 5 à 15 milliards/an pour investir dans le vert mais ils oblitèrent le développement industriel du pays dans son ensemble, un domaine est mis en exergue : la rénovation des logements.

Comment développer les « emplois locaux » si l'objectif est d'entrée de jeu de faire des économies « d'énergie et de matières » dans un contexte où l'activité industrielle de la France est déjà réduite ? Le chômage massif et la précarité sont devenus des données structurelles de l'économie française, et le MEDEF veut aller plus loin. Quels sont les « actifs non durables » qu'il faudrait cesser de financer ? Favoriser ne serait-ce que la rénovation des logements ou les transports collectifs n'est pas envisageable sans développer des filières industrielles. Faudra-t-il continuer à importer les machines-outils ou l'acier dont nous aurions besoin ? Rien n'est dit sur la filière nucléaire qui alimente plus de 70% des besoins en électricité du pays. Or, nous savons que l'efficacité actuelle des énergies renouvelables n'est pas compatible avec une activité industrielle performante qui nécessite une production d'énergie permanente. De plus, elle est chère et utilise des « terres rares » dont le recyclage est encore une utopie. Rappelons aussi que le français Rhodia qui raffinait la moitié des terres rares mondiales, a tout abandonné à la Chine. Alors, comment fournir aux usines et aux particuliers de l'électricité stable, en continu et pas chère si on s'affranchit du charbon, du pétrole, du gaz fossile et de l'énergie nucléaire ? Un capitalisme repeint en vert remporterait-il l'adhésion des populations ? En tous cas, cela pourrait faire rebondir des profits qui patinent en faisant accepter aux ouailles des pays industrialisés une baisse de leur pouvoir d'achat et des dépenses publiques pour l'emploi, la santé, l'éducation, les transports, la culture, le logement... Emmanuel Macron peut adhérer à une grande partie de cet appel : cela lui permettrait de redorer son image tout en faisant passer CAP 22 et la réduction des dépenses publiques sauf... pour les entreprises dont celles qui affichent un quelconque logo vert. La CGT se rallie à cette croisade en rejoignant ainsi des partis politiques et des politiciens en mal d'assise électorale. Daniel Cohn-Bendit signataire de l'appel, dit réfléchir avec le chef de l'État à « travailler ensemble » pour les Européennes. Voilà qui ouvre des perspectives politiques.

Lise Caron

1 Groupe intergouvernemental d'intérêt sur le changement climatique, une institution politique et non une académie scientifique créée en 1988 par le G8 : États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada, et la Russie qui a été éjectée en 2014. Maintenant c'est le G7 qui gère le GIEC

International

Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Argentine

Conférence régionale de l'enseignement supérieur (CRES)

Córdoba, Argentine, 15 juin 2018 : clôture de la 3e *Conferencia Regional de Educación Superior* (CRES), avec la participation de syndicats de plusieurs pays, dont une forte présence brésilienne. C'était le moment de célébrer les 100 ans de la Réforme universitaire de Córdoba, d'importance capitale pour l'Argentine. Dans le document final, il a été réaffirmé le caractère de l'ESR comme « bien public social, droit humain universel et devoir des États ». Dans un contexte d'attaques aux droits sociaux dans toute la région, les syndicats ont élevé leur voix : les Brésiliens ont considéré que les décisions de la conférence leur donnent la force de lutter contre les amendements constitutionnels qui imposeraient le gel des dépenses publiques pour les 20 ans à venir.

Il a été aussi réaffirmé le caractère public de l'ESR, contre la marchandisation croissante. Les États doivent s'engager fermement dans cette voie, en imposant des règles aux institutions privées comme ils le font pour celles du public et en soutenant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur : accès universel aux études de qualité et garantie des diplômes.

À l'initiative de la CONADU (*Federación Nacional de Docentes Universitarios*, notre partenaire à l'IE), ce fut une semaine intense de grèves et manifestations. Les syndicats ont uni leurs forces avec le combat des féministes pour la loi sur l'avortement : « la rue est aussi importante que le débat parlementaire et nous n'avons aucun doute que le droit de décider de ce que nous faisons de notre corps va être aujourd'hui accordé », a déclaré la secrétaire générale de CTERA (*Confederación de trabajadoras de la educación de la República Argentina*).

Août 2018 : la lutte pour l'université publique et pour un salaire décent s'intensifie



La CONADU remet le paquet en ce début de semestre d'hiver, opposant une fin de non recevoir aux « améliorations » proposées aux collègues des universités publiques par le gouvernement Macri. Les personnels des universités publiques, enseignants et non enseignants, soutenus par les étudiants et la population, s'opposent au budget d'austérité. Le ministère n'a pas convoqué de négociations depuis le 13 mai. Suite à la décision (massive, référendum organisé par la CONADU) de ne pas commencer le semestre d'hiver le 6 août, une proposition dérisoire leur a été faite : 15% d'augmentation en trois temps, 5% en mai, 4% en août et 6% en novembre, « amélioré » en 5,8% en août et 4,2% en octobre. Mais pour rattraper l'inflation il faut 25%, réclame la CONADU. S'ajoutent d'autres revendications : titularisation des précaires, fonds pour la formation des enseignants, application de la convention collective dans son ensemble, et, surtout, un meilleur budget pour l'université publique, la science et la technologie.

Dans bon nombre d'universités d'un bout à l'autre de ce grand pays, les syndicats, avec les communautés locales, les organisations sociales et politiques, d'autres salariés et les étudiants, organisent

des manifestations appelées « *abrazos* », où l'on « prend dans ses bras » l'université publique pour la défendre contre l'austérité et soutenir son personnel.

Les images sont parlantes : foule massive, grand succès durant toute la semaine du 21 août. Dans la presse régionale ces « *abrazos* » rencontrent un écho favorable, voir par exemple l'article du journal *La Capital del Mar del Plata* (22.08.2018). Des cours publics sont organisés dans plusieurs universités. La situation sociale, selon un syndicaliste cité par le journal, est « pire que celle du conflit de la fin des années '90, car aujourd'hui la menace pour le système universitaire public national est bien plus grande ».

C'est ainsi que s'est préparée la grande marche du 30 août : « l'université marche du Congrès au ministère de l'éducation », lit-on sur l'affiche de la CONADU. Comme le souligne pertinemment un commentaire sur le site de *La Capital del Mar del Plata*, « Un peuple ignorant est plus facile à dominer. C'est pourquoi ils essaient de mettre des bâtons dans les roues de l'éducation. Ne pas se laisser avoir par ces gens d'obscurité mentale et intellectuelle ».

Malgré la météo hivernale (on est dans l'hémisphère sud), un demi-million de personnes a participé à la marche. Parmi leurs soutiens, les célèbres grands-mères de la place de mai, toujours combatives. Souhaitons une satisfaction des revendications des collègues et une réussite des mobilisations syndicales interprofessionnelles annoncées pour la suite. Que les universitaires perçoivent des salaires en deçà de l'inflation est indécent dans un pays qui veut développer son potentiel scientifique sur la scène latino-américaine et internationale. À moins que les bons salaires ne soient réservés aux établissements privés « compétitifs » ?

Chine

Les travailleurs ont bien le droit de se syndiquer !

Adhérer au syndicat unique officiel est-il le seul moyen de former un syndicat ? Non, car le droit de se syndiquer est garanti en Chine, sans limitation à un ou plusieurs syndicats : c'est un droit légal, protégé et nullement conditionné, non un droit marginal ou à géométrie variable. C'est pourquoi les travailleurs à l'usine *Jasics Technology* à Shenzhen ont voulu constituer leur syndicat et ne pas se contenter d'entrer au syndicat ACF-TU officiel, créé par leur direction. Ils avaient préalablement pris contact avec l'ACFTU (*All China Federation of Trade Unions*) se plaignant de leurs mauvaises conditions de travail et de leurs salaires impayés. *Jasics Technology* possède près d'une centaine de brevets et est pionnière dans la technologie du poste à souder de type onduleur en Chine, en exportant sur le marché mondial. Elle a un statut particulier : son fondateur en est toujours le PDG, tout en faisant partie des notables politiques locaux. On la qualifie de « propriété individuelle », en opposition avec la propriété étatique d'autres entreprises. Sa prospérité ne fait pas de doute.

Les travailleurs ont obtenu le soutien d'étudiants des Universités de Pékin, de Renmin et de Nanjing. Malheureusement, la première réaction officielle était d'arrêter les travailleurs et les étudiants (le 20.07), avant d'en libérer la plupart. Mais le 24.08, nous apprenons par le *China Labor Bulletin* qu'une nouvelle vague d'arrestations d'une cinquantaine d'étudiants a eu lieu et qu'on ignore toujours le sort de certains travailleurs et d'une étudiante. Par ailleurs, 14 des personnes de la première vague d'arrestations ne sont toujours pas libérées.

Malgré les menaces, les travailleurs et leurs soutiens ont organisé plusieurs rassemblements devant l'usine de Shenzhen. La CGT leur a communiqué son soutien et demandé que tous ceux, y compris les étudiants, qui sont encore emprisonnés soient immédiatement libérés.

Comme l'indique le *China Labor Bulletin*,

la question de fond à laquelle autorités et direction de l'entreprise doivent répondre est s'il existe un syndicat qui représente les intérêts de ces travailleurs.

On ne peut pas d'une part stipuler dans la loi la liberté de se syndiquer et de l'autre la restreindre à un seul type de syndicat. Ce sont les intéressés qui décident comment s'organiser efficacement. Merci à la section ESPCI du SNTRS-CGT de nous avoir transmis l'information et de suivre l'affaire Gabon.

États-Unis

Gratuité des études de médecine à l'université de New York

Une vidéo du site militant *Now This* postée sur les réseaux sociaux annonce la bonne nouvelle : l'université a officiellement déclaré, lors de la cérémonie des « blouses blanches » (NDLR. accueil des nouveaux étudiants), que désormais les études y seraient entièrement gratuites. Le coût global de ces études s'élève à 55 000\$. Le président de la faculté de médecine affirme qu'ainsi ses étudiants « pourront envisager un futur où ils pourront faire ce que leur passion leur dicte, c'est-à-dire aider les gens à vivre une vie de meilleure qualité ».

C'est la première faculté de médecine de haut rang qui libère ses étudiants du fardeau financier.

Même si cela ne concerne que peu d'étudiants comparés à l'ensemble de l'université (350 en fin d'études), il est important de noter que 75% d'entre eux terminent leurs études très endettés (191 000\$ est le montant total de leur dette en 2017). Selon l'association des facultés de médecine états-uniennes, les étudiants des universités privées sont encore plus

endettés (206 000\$ en moyenne). Le montant de leur dette influe sur leur choix de spécialité, forcément plus « rémunératrice » que la pédiatrie ou la médecine générale, pourtant très utile au quotidien pour les populations et la santé publique. Le doyen de la faculté pense que « la population est mieux servie par des médecins provenant de toutes les couches sociales : les aspirants médecins et chirurgiens ne doivent pas être empêchés d'embrasser une carrière médicale à cause de la perspective d'une aide financière trop importante ». Le financement des études des nouveaux étudiants (car c'est à eux d'abord que s'applique la mesure, avant de se généraliser d'année en année) a été possible grâce à 2 500 donateurs, fiduciaires, anciens élèves et amis.

Parmi les commentaires laissés sur les réseaux sociaux (par des anglophones, qu'on suppose habitués au système des universités payantes), à part ceux, nombreux, qui se réjouissent, on en trouve des méfiants : pourquoi choisir la faculté de médecine, dont les étudiants n'ont en principe pas besoin de cette mesure, car leurs familles ont les moyens ? Pourquoi ne pas commencer par les plus défavorisés ? Pourquoi les études doivent-elles être gratuites ? Qui va payer ? D'autres commentateurs y répondent avec pertinence : la NYU et sa faculté de médecine ont commencé, la mesure sera donc à généraliser si la demande est forte non seulement de la part des étudiants, mais aussi des familles. C'est sans condition de ressources justement pour attirer des étudiants brillants qui n'ont pas les moyens et se seraient autocensurés. Quant au « payeur », si en France on s'étonne de l'appel aux donateurs, cette question agite le débat dans le monde anglo-saxon. Heureusement que certains savent bien que c'est l'argent public, non le don privé, qui doit financer les études des jeunes dans une société démocratique et transparente.

Harvard et la section syndicale Un article de Christophe Deroubaix dans *l'Humanité* (19.06.2018) mérite notre attention par la caractère inédit de l'information donnée : à l'Université d'Harvard, à Boston, l'une des plus prestigieuses de l'*Ivy League* (frais de scolarité de 25 000\$/an), un vote a eu lieu les 18 et 19 avril. Avec 1 931 voix contre 1 523, les salariés ont décidé de la création d'une section syndicale. Beaucoup d'entre eux sont des doctorants chargés de cours, que les universités améri-

caines utilisent souvent comme personnel. Comme on peut l'imaginer, ces personnels précaires ne sont ni bien traités, ni bien rémunérés, même s'ils sont essentiels pour la bonne marche des établissements. En tant que salariés, ils sont couverts par les conventions collectives dans les universités publiques, y compris pour leurs droits syndicaux. Dans le privé, la section syndicale doit être approuvée par le NLRB (*National Labor Relations Board*), dont la composition dépend de la majorité politique : 3 membres sur 5 sont Républicains.

Cette bonne nouvelle, même sous condition d'approbation du NLRB, montre une augmentation de la syndicalisation chez les jeunes « cols blancs »,

C'est-à-dire une prise de conscience que seule l'action collective peut donner les résultats attendus en terme de salaires, de conditions de travail et de protection sociale (cette dernière dépend de l'employeur). Signe que le « prestige » de l'établissement ne produit aucun « ruissellement » chez ceux qui y travaillent, la syndicalisation de ces jeunes collègues offre une image encourageante de cette *Amérique qui vient* (titre du livre de Christophe Deroubaix publié en 2016 aux éditions de l'Atelier). Espérons que nos précaires, en France, pourront en tirer des enseignements et être nombreux à se syndiquer.

Gabon

Manifestation intersyndicale des fonctionnaires

La Constitution de la République Gabonaise autorise explicitement les manifestations publiques, sous condition de déclaration préalable. Mais quand le ministre de l'intérieur n'aime pas les protestations des fonctionnaires contre l'austérité, il fait fi de la Constitution, des règles de l'Organisation internationale du travail et de toute garantie légale des droits et des libertés. C'est ainsi qu'il a interdit la manifestation du 13 août dernier, prévue par les syndicats Dyna-

mique unitaire, SAMTAC (syndicat des agents du ministère des transports et de l'aviation civile), SYNAFO-PRA (syndicat national des agents de la fonction publique et de la réforme administrative) et SYPROCOL (syndicat national des professionnels de la communication). L'austérité se traduit pour les fonctionnaires par l'absence de paie durant des mois, du fait que leurs salaires ont été gagés. Les syndicats ont transmis par huissier au ministre une lettre l'accusant d'irrégularité : selon les lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples adoptées à la 60e session tenue à Niamey du 8 au 22 mai 2017, si le droit de manifester est violé, les organisations participantes ont droit à réparation. Un nouvel appel intersyndical a été lancé pour le 28 août au rond-point de la Démocratie à Libreville, suivi d'une nouvelle interdiction. Décidément, le ministre a une idée toute personnelle des libertés et des droits.



Le 28 août, la manifestation a été empêchée par la police. Les personnes rassemblées ont été dispersées manu militari, des arrestations ont eu lieu. Même si, selon certaines sources, aucun dirigeant syndical n'a été arrêté, un responsable politique de l'opposition venu soutenir les manifestants, ainsi que le rédacteur en chef du journal en ligne *Gabonmediatime.com*, Morel Mondjo qui couvrait l'événement sont parmi les interpellés. Le président de Dynamique Unitaire a déclaré, en colère, que ces arrestations sont la preuve que le Gabon n'est pas une démocratie :

les manifestations syndicales revendicatives sont systématiquement interdites sous divers prétextes.

La CGT a dénoncé tant l'interdiction que les arrestations, soutenant Dynamique Unitaire. On n'oubliera pas que le Gabon, ancienne colonie française, est l'un des fiefs du groupe international Bolloré Transports Logistiques, qui a obtenu la gestion du port international d'Owendo par l'État gabonais, suite à une plainte déposée auprès d'un tribunal arbitral (= privé) en 2017 pour avoir le monopole face à un concurrent indien. La FrancAfrique a encore frappé – et gagné.

Grèce

« Sortir des mémorandums » : à quel prix ?

Le 21 août la Grèce est officiellement « sortie » des dispositifs de surveillance mis en place suite aux mémorandums imposés pour « rembourser sa dette » (sic). Mais les discours officiels sur la reprise, malgré le fait qu'ils évitent le ridicule de décrire un horizon dégagé et qu'ils soulignent les difficultés qui continuent pour les travailleurs et le peuple grec, masquent mal une situation sociale extrêmement dégradée et une pauvreté qui, malgré des « mesures très sociales », demeure préoccupante.

Les « mesures de sauvetage » ont produit : une baisse drastique de la population active (-858 000), de sorte qu'aujourd'hui, les actifs et les inactifs, pour la plupart des retraités, sont à part égale ; une augmentation des chômeurs de courte et de longue durée (respectivement +639 000 et +565 000) ; et une émigration notamment des jeunes, dont personne ne sait si les conditions de retour seront remplies dans les prochaines années.

Le tiers du PIB a disparu, et, comme l'austérité ne s'arrêtera sûrement pas sans une application réelle et sincère d'une autre politique gouvernementale en faveur de l'emploi et du développement économique, on ne peut raisonnablement pas attendre une reprise dans l'avenir immédiat. Le Centre National de Recherches Sociales (EKKE, établissement public de recherche), dans son baromètre 2016-2017, sonne l'alarme : une Grèce de chômeurs sans indemnités et de retraités avec moins de 700€/mois. L'indice des inégalités était à 2% en 2009, il passe à 14% en 2013. Plus de 2,5 millions de personnes se retrouvent sous le seuil de

pauvreté et 1,2 millions vivent dans des familles où personne ne travaille. Il serait la moindre des choses, maintenant que la « sortie » des mémorandums est « officielle », que les travailleurs, qui ont subi l'austérité, bénéficient enfin de mesures leur permettant de recommencer à vivre décemment.

C'est pourquoi la confédération des syndicats des fonctionnaires appelle à un meeting le 8 septembre à Thessalonique, lors de l'inauguration de la Foire internationale

qui donnera lieu, comme il est de coutume chaque année à cette occasion, à un discours de « politique générale et économique » de la part du Premier ministre. Cette mobilisation n'est pas seulement un symbole, ni un simple événement de rentrée, mais vise à un retour en force du mouvement social sur le devant de la scène. C'est une interpellation du gouvernement qui se veut massive et combative. D'autres continueront pour rétablir les droits supprimés pendant ces années, en premier lieu les conventions collectives. Et voilà que, le même jour que les salariés qui revendiquent une vie meilleure et une sortie effective de l'austérité, à la même heure et au même lieu, une multitude d'organisations « culturelles » organisent un autre meeting, pour... signifier au Premier ministre et à d'autres ministres qu'ils sont *personae non gratae* dans la capitale de la Grèce du Nord, à cause de la question de la Macédoine dont ils sont censés avoir trahi l'identité et l'histoire.

Un discours inquiétant, des accents ouvertement nationalistes et fascisants, des affiches placardées avec la photo du Premier ministre et l'inscription « personne non désirée », des banderoles revendiquent une « identité grecque » pour la Macédoine.

Ce cirque, qui réveille des mémoires de déstabilisation dues à « l'État parallèle » (cf. assassinat précurseur de la dictature des colonels, le 27 mai 1963, du député pacifiste Grigoris Lambrakis à Thessalonique), contient pas mal de slogans qui ressemblent à ceux des salariés luttant contre les mémorandums !

Attention, danger. Cet amalgame nauséabond risque de supplanter les vraies attentes et revendications de ceux qui ont tant souffert pendant cette décennie de ténèbres.

Nouvelle Zélande

Un salaire minimum décent pour les fonctionnaires

La confédération des syndicats des services publics (*Public Services Association, PSA*) principal promoteur de la *living wage campaign*. Ce salaire est indispensable pour réduire les inégalités : il permet aux travailleurs et à leur famille de vivre dans la dignité et d'être des citoyens actifs. Un appel est lancé au gouvernement et aux employeurs de tout mettre en œuvre pour qu'un tel salaire devienne réalité : un pas en avant nécessaire et important dans le combat de réduction de la pauvreté. Selon le calcul de PSA, ce salaire doit être de 20,20\$ NZ/heure, soit +4,45\$ que le salaire minimum actuel. Cette campagne a été lancée en 2012 à Auckland et dans la capitale, Wellington, et s'est étendue dans d'autres localités grâce à des initiatives locales.

En juin 2018, PSA a arraché une grande victoire : le ministre des services de l'État a officiellement annoncé que, depuis le 1er septembre, une revalorisation de tous les salaires sera effective, afin de garantir le montant minimum de 20,55\$/heure. C'était un engagement que le gouvernement travailliste avait pris face à PSA en 2017, et qui est réalisé aujourd'hui. Des témoignages poignants soulignent l'importance de la mesure : « si j'avais perçu ce salaire, je n'aurais pas été obligé de vendre ma maison. Cet argent me permettra au moins de sortir boire un café avec mes amis, de m'acheter des vêtements et de retrouver ma fierté » ; « j'ai poursuivi ma formation longtemps après mon diplôme, pour une meilleure qualification. Actuellement, je ne vois pas comment je pourrai rembourser mon emprunt étudiant. Je vis au jour le jour, et je crains ne pas pouvoir aller chez le dentiste ou le médecin ». Cette augmentation en une seule fois est la bienvenue, certes, mais elle doit se poursuivre grâce aux actions des syndicats. Il faut aussi surveiller l'application de la mesure par tous les employeurs pu-

blics. « Nous allons continuer à exercer une pression sur le gouvernement pour des changements qui conduiront à un service public dynamique, fort et novateur », déclare PSA. Un gouvernement qui accomplit ses promesses? Peut-être, mais surtout une mobilisation des syndicats qui s'est élargie à toute la société et a permis de prendre conscience de la nécessité d'avoir un salaire qui permette une vie à l'abri du besoin. L'employeur public, l'État, devait donner l'exemple de l'application de cette mesure. Au moment où, dans la France macronienne, on prépare le démantèlement des services publics et on attaque les fonctionnaires et leur statut, à l'autre bout du monde on revalorise leurs salaires et on reconnaît leur apport. Des océans à part.

Université d'Auckland : la perte des bibliothèques est un symptôme de déclin L'argument que, de nos jours, les livres peuvent être remplacés par de l'information en ligne reflète simplement l'ignorance des technocrates et de l'administration.

La fermeture programmée des bibliothèques spécialisées des facultés des Beaux-Arts, Musique, Architecture et Planification soulève la colère des universitaires et du public, mais aussi la peur, comme cela s'était fait par le passé, que « les livres inutiles » pourraient être brûlés. L'idée de la destruction des livres à cause de leur prétendue « inutilité » renvoie plutôt à des régimes autoritaires qu'à une démocratie moderne et à des institutions du savoir de notre temps. C'est malheureusement aussi le symptôme d'une transformation de l'université, commencée dès les années '80, quand les recteurs ont été transformés en PDG et que l'éducation est devenue « un business comme les autres » : les lieux démocratiques du savoir sont devenus des entreprises autocratiques du pouvoir managérial. La réduction des financements publics, la transformation des disciplines autonomes en « programmes », et l'angoisse des familles pour offrir à leurs enfants des études « compétitives » (en oubliant l'esprit critique) ont parachevé le déclin universitaire. Voilà pourquoi la fermeture des bibliothèques spécialisées est un coup supplémentaire porté à la qualité des études, mais aussi un appauvrissement important pour la communauté. Combien de bibliothèques spécialisées dans des disciplines « rares » ou « minoritaires » sont-elles encore en vie dans nos établissements

en France ? En vie, et non en survie en attendant le départ à la retraite des bibliothécaires. Le futur Grand établissement documentaire (GED) du Campus Condorcet ne résoudra pas le problème, il risque même de contribuer à ce que les choses empirent si des fonds spécialisés, construits durant des décennies grâce au travail patient et informé des bibliothécaires et des chercheurs, sont fondus dans la masse. Quelle politique documentaire et avec quels spécialistes et quelle proximité avec la recherche et les étudiants ? À moins qu'on ne mise, là aussi, à la numérisation pour « moderniser le service public », c'est-à-dire supprimer des postes de fonctionnaires.

Palestine-Israël

Un congrès international de physique des particules organisé à l'Université Ariel, dans une colonie israélienne

Le syndicat palestinien des professeurs et employés d'université, et plusieurs associations, dont, aux États-Unis, la Campagne pour le boycott académique et culturel d'Israël et, en France, Une Autre Voix Juive, appellent à ne pas participer à ce congrès. Une lettre signée de plusieurs universitaires de grandes institutions états-uniennes (California State University, Western Washington University, Princeton, Hawaii, NYU, Stanford, Purdue) s'adresse aux invités en leur expliquant les enjeux. Les deux associations rappellent que ce boycott est destiné contre un État d'apartheid, faisant la parallèle avec celui de l'Afrique du Sud dont le boycott international avait permis la fin par le passé. Les collègues américains rappellent que Stephen Hawking lui-même avait renoncé à participer à des congrès en Israël, honorant les demandes des scientifiques palestiniens.

Le choix de l'Université Ariel n'est pas un hasard, car il participe d'une banalisation de la colonisation en reconnaissant une institution scientifique qui y est située,

récemment intégrée dans le Conseil israélien de l'ESR. Ce ne sont pas les scientifiques, mais l'institution qui est visée. Le boycott ne s'oppose pas aux libertés académiques, mais contribue à ce qu'elles ne soient pas entravées. Car les scientifiques palestiniens subissent très souvent des restrictions de leur activité, surtout de leurs voyages à l'étranger, qui sont sous la discrétion des autorités israéliennes ; les universités palestiniennes, même la prestigieuse Al-Qods, ont subi des attaques et leur fonctionnement a été entravé ; l'université de Gaza a été bombardée, et celle de Birzeit en Cisjordanie a subi plusieurs fermetures. Les déplacements des étudiants pour aller en cours sont entravés par les multiples check-points et les étudiants palestiniens qui ont la nationalité israélienne sont victimes de discriminations.



Certaines institutions universitaires en Israël collaborent ouvertement avec l'armée pour des tests d'armes, le développement des processus de sécurité basés sur la technologie biométrique ou l'étude de « la mentalité arabe ». Et l'application de la récente loi intégrée dans la Constitution, stipulant qu'Israël est l'État-nation du peuple juif où il exerce son droit d'autodétermination naturel, culturel, religieux et historique » dénie les droits de tous ceux qui, en son sein, ne font pas partie de ce peuple. Récemment, des protestations contre cette loi d'apartheid ont eu lieu en Israël où les non juifs sont des citoyens de seconde zone. Il est important que la communauté scientifique ne reste pas silencieuse face à une politique raciste et guerrière.

Nous savons combien il est difficile de continuer à faire fonctionner une université au milieu des bombes et des ruines et quel courage il faut pour les personnels et les étudiants afin de poursuivre leur œuvre. N'oublions pas que le franco-palestinien Salah

Hamouri, aujourd'hui avocat et en détention administrative en Israël depuis plus d'un an, a été empêché de poursuivre ses études à Jérusalem-Est à cause des barrages israéliens. N'oublions pas non plus qu'il a fallu l'intervention des élus au CA de la Comue PSL pour avoir un débat sur la nécessité de la coopération institutionnelle avec un établissement israélien impliqué dans des programmes militaires. Ces appels à boycott visent à redonner à l'université et à la recherche leur rôle essentiel en tant que facteurs de paix.

Russie

De la « compétitivité » de la science russe

Selon un article de *Nature* concernant le souhait de Poutine de développer la recherche russe, ce ne sont plus les « vieilles » institutions comme l'Académie des Sciences de Russie, celles qui ont produit l'excellence scientifique soviétique et russe, qui ont les clés du futur scientifique du pays, mais la « compétition non faussée », les contrats post-doctoraux et les programmes limités dans le temps, qui vont accroître la « compétitivité scientifique ». Dans un amalgame dangereux entre « le manque de compétitivité » et le nationalisme poutinien de mentalité rétrograde (liens avec l'Église orthodoxe officielle, très conservatrice, et nomination d'un réactionnaire comme ministre), *Nature* prétend que l'ouverture à l'Occident ne sera réelle et bénéfique pour la science russe que si celle-ci copie tout ce qui a « augmenté la compétitivité » dans le monde dit occidental.

Faisant mine de critiquer la corruption, le népotisme, l'étatisme et la bureaucratie dont souffrirait la recherche scientifique russe, *Nature* promeut le modèle néolibéral

qui n'a pas été probant en Occident, sauf à considérer que la précarité et le court-termisme sont les seuls moteurs du développement scientifique.